



Commission
Océan Mondial

Du déclin à la restauration

Un plan de sauvetage pour l'océan mondial

Résumé du rapport

Sommaire :

- 01** Lettre des coprésidents
- 02** Du déclin à la restauration de l'océan mondial
- 06** Propositions d'action

Le présent document est un résumé du rapport complet disponible sur www.globaloceancommission.org/fr

Photo de couverture © Corey Arnold

**Lettre des coprésidents**

24 juin 2014

Chers amis,

Il n'est pas exagéré d'affirmer que toute forme de vie sur Terre, y compris notre propre survie, dépend du bon état et des richesses de l'océan. La diversité biologique qu'il contient est pratiquement inestimable. De ce fait, nous sommes des milliards à en avoir besoin comme source d'aliment, d'oxygène, de stabilité climatique, de pluie et d'eau potable, de transport et d'énergie, de loisirs et de moyens de subsistance.

Notre océan est en déclin. La destruction des habitats, la perte de la biodiversité, la surpêche, la pollution, le changement climatique et l'acidification de l'océan mènent le système océanique à sa perte. La gouvernance est tout à fait insuffisante et, en haute mer, l'anarchie règne sur les flots. Les progrès technologiques et la réglementation inexistante creusent le fossé entre riches et pauvres : les pays qui en sont capables exploitent des ressources qui s'amenuisent, tandis que les pays qui n'en ont pas les moyens en subissent les conséquences. La stabilité régionale, la sécurité alimentaire, la résilience climatique et l'avenir de nos enfants sont tous menacés.

Pourtant, nous sommes également motivés par le fait que la haute mer a la possibilité de jouer un rôle de régénération pour restaurer le bon état de l'océan dans son ensemble et qu'un nombre de propositions ambitieuses sont susceptibles de stimuler un cycle de restauration. Nous pensons que le processus de dégradation de l'océan peut s'inverser et que l'actuel cycle de déclin peut devenir un cycle de restauration.

La Commission Océan Mondial est une organisation indépendante lancée en février 2013. Elle est motivée par une ambition spécifique : ramener au cœur du débat politique la question jusqu'ici peu débattue de l'avenir de la haute mer et de la valeur de cette immense portion de notre planète. La Commission se compose d'un éventail de personnalités des secteurs privé et public, parmi lesquelles des anciens chefs d'État, ministres et personnalités du monde des affaires dont les compétences s'inscrivent dans les domaines des affaires étrangères, de la finance, de la défense, de l'éducation, du développement et de l'environnement. Bien qu'elles ne soient pas toutes spécialistes de l'océan, elles font toutes front commun pour aider à inverser le processus de dégradation de l'océan et s'attaquer aux défaillances de la gouvernance de la haute mer. Au cours des 18 derniers mois, soutenus par une expertise scientifique et économique respectée, les commissaires se sont lancés à la découverte de la valeur de l'océan mondial et des agressions dont il fait l'objet.

La Commission a été conçue par Pew Charitable Trusts et est soutenue par un partenariat d'organisations comprenant Pew, Adessium Foundation, Oceans 5 et Swire Group Charitable Trust, dans l'objectif de créer une force nouvelle, dynamique et stimulante qui émette des propositions courageuses, pragmatiques, économiques et réalisables sur le plan politique. Elle est toutefois indépendante de ces organisations et hébergée par le Somerville College de l'Université d'Oxford. McKinsey Global Center for Sustainability nous a fourni des données et nous a apporté un soutien analytique.

L'examen rigoureux des dernières analyses et données scientifiques produites par les spécialistes de l'océan, associé à une large participation des acteurs impliqués, a constitué le cœur de l'action de la Commission lors de ses quatre réunions organisées depuis février 2013 au Cap, à New York, à Oxford et à Hong Kong. La participation du grand public a également été sollicitée par le biais d'un sondage mondial récoltant plus de 13 000 questionnaires complétés en ligne,

ce qui a bien démontré le fort soutien en faveur d'une gouvernance plus efficace de l'océan mondial.

Ce que nous avons découvert est source de grande inquiétude. L'océan est menacé et l'humanité en garde une approche incontrôlée. Simples négligences de la part de la majorité et véritables agressions de la part d'une minorité ont alimenté un cycle de déclin. Il n'existe pas d'organisme unique chargé du bon état de l'océan et cette absence de responsabilité se caractérise par une exploitation aveugle des ressources et une gestion volontairement insuffisante. Nous appelons ceci le cycle du déclin.

Grâce à l'examen des dernières analyses scientifiques et politiques, nous avons identifié des propositions d'action. Celles-ci tirent la sonnette d'alarme, mais indiquent également la marche à suivre. Bien que certaines de ces propositions ne soient pas nouvelles, toutes sont pragmatiques et possibles, et devraient inciter le secteur public comme le secteur privé à prendre leurs responsabilités. Nous devons dès maintenant commencer à faire machine arrière.

Aucun gouvernement, aucune entreprise, aucune personne n'est en mesure de relever de façon isolée le défi de sauver l'océan mondial. Pour mettre un terme à l'exploitation exagérée et non durable des ressources naturelles et des libertés, et pour restaurer le bon état de l'océan, il faut une coalition de changement dotée d'un ordre de mission clair. Nous sommes convaincus que si le paquet de huit propositions que nous vous soumettons aujourd'hui est rapidement mis en œuvre, il est possible d'inverser le processus de dégradation de l'océan mondial au cours de la prochaine décennie.

Ces propositions retentissent certes comme un avertissement, mais elles montrent également la voie à suivre et sont tout à fait réalisables sur le plan politique. En tant que dirigeants et citoyens du monde, mères et pères, et humbles serviteurs de l'océan mondial, nous appelons chacun d'entre vous à nous rejoindre. Les richesses de l'océan mondial sont notre patrimoine commun. Il est maintenant temps d'agir, pour nous comme pour les générations futures.

Mission Océan est le nom que nous avons donné à notre appel à l'action. Rejoignez notre Mission Océan et travaillez avec nous pour montrer au monde entier qu'un changement positif est possible et que nous pouvons laisser aux générations futures un système océanique riche et en bon état.

C'est avec la plus profonde gratitude envers nos collègues commissaires et notre secrétariat que nous vous soumettons ces

José María Figueres

Trevor Manuel

David Miliband

L'océan mondial Du déclin à la restauration



La première photo de la Terre entière prise par l'homme. Réalisée par l'équipage d'Apollo 8 et montrant la Terre à une distance d'environ 30 000 km. Le Sud est en haut. © NASA

L'océan mondial recouvre près des trois-quarts de la surface de notre planète. D'un volume de 1,3 milliard de km³ d'eau, il constitue l'écosystème le plus vaste au monde et joue un rôle primordial dans le maintien de la vie sur Terre. Il fournit également un large éventail de services et de ressources qui soutiennent directement les vies humaines, les sociétés et les économies.

L'immensité de l'océan fut mise en lumière il y a près de 50 ans, lorsque les missions Apollo produisirent les premières images de notre planète majoritairement bleue depuis l'espace. Plus récemment, des rapports de l'Organisation des Nations unies et des études scientifiques évaluées par des pairs ont souligné les interconnexions entre le climat planétaire et les systèmes océaniques, ainsi que le rôle essentiel de l'océan qui nous protège des conséquences du changement climatique. Pourtant, en dépit de cette croissante prise de conscience, l'océan continue d'être régulièrement sous-estimé, mal géré et gouverné de manière inadéquate.

Ceci est particulièrement vrai pour la haute mer, ces 64 % de la surface totale de l'océan qui se trouvent au-delà de toute juridiction nationale. La haute mer fournit également une fonction essentielle au maintien de la vie dans des zones se trouvant dans les limites des juridictions nationales des États côtiers (zones économiques exclusives ou ZEE), et ce qui se produit en haute mer peut avoir ou a déjà un impact significatif sur la santé écologique et la productivité des ZEE.

Lors de la négociation de la Convention de l'Organisation des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) – la « constitution des océans » –, la haute mer était protégée par son inaccessibilité. Aujourd'hui, il n'existe pratiquement plus aucun endroit que les navires de pêche industrielle ne puissent atteindre, les forages pétroliers et gaziers offshore se font toujours plus loin et plus profond chaque année et l'extraction de ressources minérales des fonds marins est en passe de devenir réalité. Si le principe de « la liberté de la haute mer » garanti par la Convention évoquait autrefois des images d'aventures et d'opportunités, il véhicule aujourd'hui l'image de cette implacable « tragédie des biens communs », caractérisée par l'appauvrissement des stocks de poissons et d'autres précieuses ressources marines. La liberté est exploitée par ceux qui en ont les moyens financiers et la possibilité, témoignant du manque de responsabilité et de justice sociale.

Cela fait des millénaires que les hommes vivent près de l'océan et les communautés maritimes ont toujours reconnu l'importance de celui-ci en le plaçant au centre de leur économie et de leur culture. Si ce sont les ressources vivantes de l'océan qui ont tout d'abord attiré les peuples en bord de mer – il est vrai que la pêche et l'aquaculture océaniques fournissent aujourd'hui des aliments à des milliards de personnes et des moyens de subsistance à des millions d'entre elles – nous sommes aujourd'hui de plus en plus conscients du rôle moins visible et pourtant si vital que joue l'océan dans la régulation des systèmes de maintien de la vie sur notre planète. L'océan est la grande pompe biologique au cœur de la régulation atmosphérique et thermique mondiale et le moteur des cycles de l'eau et des nutriments.

On estime que les écosystèmes de haute mer sont responsables de près de la moitié de la productivité biologique de tout l'océan. L'océan mondial produit presque la moitié de tout l'oxygène que nous respirons et absorbe plus d'un quart du dioxyde de carbone que nous émettons dans l'atmosphère. Plus de 90 % de la chaleur

piégée dans le système de la Terre par l'émission de gaz à effet de serre est emmagasinée dans l'océan, permettant ainsi d'amortir les impacts du changement climatique à terre ; mais cela présente aussi des conséquences alarmantes sur la vie de l'océan et constitue probablement le plus grand désastre environnemental invisible de notre temps.

L'océan est essentiellement le rein de notre planète et il maintient la santé et la productivité de ses systèmes. Mais la capacité de l'océan à continuer de fournir ces services écosystémiques essentiels est compromise car l'augmentation de sa température diminue sa capacité à transporter l'oxygène. L'absorption croissante de dioxyde de carbone provoque une acidification de l'océan et des changements sans précédent des conditions chimiques et physiques affectent déjà la répartition et l'abondance des organismes et des écosystèmes marins. C'est la vie même de l'océan mondial, depuis le plus petit des phytoplanctons jusqu'à la plus grosse des grandes baleines, qui est touchée.

La communauté internationale s'est considérablement investie sur les plans politique et diplomatique afin d'établir des engagements politiques pour inverser le processus de dégradation de l'océan. Malheureusement, un écart considérable demeure toujours entre les engagements exprimés dans différents documents politiques et la volonté ou la capacité réelle des États à les mettre en œuvre. Par exemple, lors du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) en 2002, les chefs d'État et de gouvernement ont déclaré qu'ils allaient établir un réseau représentatif d'aires marines protégées (AMP) pour 2012 mais, lors du Sommet de Rio+20 en 2012, il paraissait clair que peu de progrès avaient été réalisés en vue d'atteindre cet objectif, particulièrement au-delà des zones côtières. Aujourd'hui, les AMP couvrent moins de 1 % de la haute mer.

La conclusion à laquelle nous sommes arrivés est que le système de gouvernance actuel pour la gestion des activités humaines ayant un impact sur la haute mer n'est plus adapté et ne permet plus de garantir la durabilité à long terme ou l'équité dans l'affectation des ressources, ni de maximiser les bénéfices économiques tirés de la haute mer. La réaction de la CNUDM aux nouveaux défis s'avère spécialement lente, en particulier lorsqu'il s'agit d'améliorer la gestion des menaces et des risques croissants pour la biodiversité, les écosystèmes et les ressources de pêche en haute mer, un besoin largement reconnu depuis 2002 au moins.

Par l'étude des facteurs du déclin, individuellement mais aussi dans leur ensemble, nous avons compris qu'il est nécessaire d'instaurer un plan de sauvetage intégré, dont la mise en œuvre puisse motiver la restauration de l'océan. Nous avons pris en compte le principe d'équité, le développement et la durabilité, l'économie, ainsi que les valeurs intrinsèques. Nous avons réfléchi aux rôles des consommateurs, des intermédiaires et des marchés, des responsables politiques, des usagers directs et des bénéficiaires indirects.

L'océan mondial

Du déclin à la restauration

Le message principal sur lequel nous souhaitons mettre l'accent est que l'océan mondial est une part essentielle et constitutive du système de maintien de la vie de notre planète, en fournissant de la valeur et des avantages immenses, dans certains cas incalculables, pour l'humanité. Nous devons le percevoir comme notre obligation et notre responsabilité collectives et partagées, et devons nous assurer que nous léguerons aux générations futures une planète productive aux ressources abondantes. Les conséquences négatives de ce qui se produit sous les vagues doivent être situées en première ligne des prises de décisions internationales sur la durabilité, la gouvernance et le développement.

Vers un cycle de restauration de l'océan

Les preuves irréfutables du déclin de l'océan et de la haute mer, conséquence de l'extraction des ressources, ont renforcé notre prise de conscience et nos inquiétudes. La Commission a été déterminée à identifier des solutions qui nous permettent de passer directement et efficacement d'un cercle vicieux de déclin à un cercle vertueux de restauration de la haute mer. Notre volonté de changer les choses, notre imagination et notre engagement ont été nourris par des exemples positifs et parfois inspirants de pratiques durables et même régénératrices. L'existence de solutions viables qui découlent des énormes progrès de la science et des connaissances marines, la prise de conscience et l'engagement croissants face aux problèmes de l'océan, l'attention nouvelle portée à l'océan dans le cadre des débats de l'ONU relatifs au changement climatique et au développement de l'après-2015 nous donnent tous confiance et nous encouragent. Nous sommes convaincus que la possibilité et le moment sont venus de répondre aux menaces qui pèsent sur l'océan mondial.

Dans les pages qui suivent, nous présentons nos propositions pour inverser le cycle de déclin de l'océan mondial. Les huit propositions constituent un plan de sauvetage soigneusement ciblé pour la haute mer, et elles forment un ensemble cohérent. Elles abordent spécifiquement les faiblesses en matière de gouvernance, le manque d'équité et de durabilité dans l'utilisation des ressources de la haute mer et les pressions nouvelles et émergentes qui doivent être contrecarrées avant que leurs impacts ne soient excessifs. Pour chaque cas, nous avons examiné les solutions qui fonctionnent et nous nous en sommes inspirés.

Il existe un intérêt économique clair, tant pour les secteurs public que privé, à prendre sérieusement des responsabilités pour la haute mer. Sans une gouvernance et une réglementation plus strictes, l'incertitude continuera de planer sur les industries liées à l'océan et en réduira les profits. En l'absence de normes et de directives à l'échelle mondiale dans les secteurs émergents tels que l'extraction pétrolière et gazière offshore et l'extraction de ressources minérales en haute mer, les risques et les responsabilités seront difficiles à évaluer et à contrôler. Surtout, sans action internationale urgente contre le changement climatique et sans efforts pour renforcer la résilience à ses impacts, le coût pour l'économie mondiale sera exponentiel. Nous pourrions continuer à poser des câbles et à faire traverser des conteneurs dans un océan sans vie, mais si nous ne prenons pas garde à la maintenir, ce sont notre existence et celle de tous les êtres vivants que nous mettons en péril.

En tant que garants actuels de cette planète, nous avons tous l'évidente responsabilité d'agir. Nous avons l'obligation de laisser aux générations futures un océan sain et productif, capable de continuer à apporter vie et valeur à l'humanité toute entière. La mise en œuvre de l'ensemble des propositions de la Commission nous permettra de remplir cette obligation et d'inverser le cours des choses en vue d'un avenir positif et productif pour l'océan.

Cinq facteurs de déclin de l'océan

1 Demande croissante en ressources



2 Avancées technologiques



3 Déclin des stocks de poissons



4 Changement climatique, perte de la biodiversité et des habitats



5 Gouvernance insuffisante de la haute mer



Huit propositions pour restaurer la haute mer

1 Un objectif de développement durable pour l'océan dans le cadre de l'ONU – Un océan sain et vivant au cœur du développement



2 Gouverner la haute mer – Encourager sa gestion et sa restauration



3 Fin de la surpêche – Supprimer les subventions néfastes en haute mer



4 Pêche illégale, non déclarée et non réglementée – Fermer la mer, les ports et les marchés



5 Plastiques – Hors de l'océan



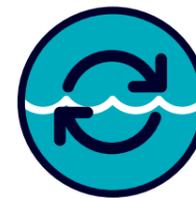
6 Pétrole et gaz offshore – Établir des normes de sécurité et de responsabilité contraignantes sur le plan international



7 Conseil de responsabilité de l'océan mondial – Suivre les progrès en vue d'un océan sain



8 Créer une zone de régénération en haute mer



L'océan mondial Du déclin à la restauration

Facteurs de déclin

Demande croissante en ressources

- Minéraux et énergie
- Ressources génétiques
- Ressources marines vivantes



Avancées technologiques

- Accès aux eaux profondes et exploitation
 - Navires (distance et profondeur)
 - Augmentation de la (sur)extraction
- Pêche destructrice et autres activités



Déclin des stocks de poissons (à la fois impact et facteur)

- Surpêche
- Surcapacité
- Subventions



Changement climatique, perte de la biodiversité et des habitats

- Changement climatique
- Acidification
- Pollution



Gouvernance insuffisante de la haute mer

- Gouvernance fractionnée / sectorielle / incomplète
- Carences au niveau du respect et de l'application de la réglementation
- Utilisations nouvelles et émergentes



Océan dégradé,
improductif et exploité



Océan
durable

Facteurs de restauration



Créer une zone de régénération en haute mer

- Interdite à la pêche industrielle
- D'ici 5 ans, si les mesures prises sont insuffisantes et le déclin de l'océan se poursuit selon les observations du Conseil de responsabilité de l'océan mondial
- À l'exception des zones où l'action des ORGP est efficace
- Pourrait être supprimée si les propositions d'action de la Commission sont mises en œuvre
- Reconstitution et partage équitable et durable des stocks de poissons pour les générations actuelles et futures



Conseil de responsabilité de l'océan mondial – Suivre les progrès en vue d'un océan sain

- Indépendant
- Pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des propositions d'action de la Commission
- Partage de ces informations avec le grand public, à l'échelle mondiale



Pétrole et gaz offshore – Établir des normes de sécurité et de responsabilité contraignantes sur le plan international

- Normes contraignantes en matière de sécurité et d'environnement
- Dispositions universelles en matière de responsabilité
- Préparation à l'intervention et renforcement des capacités



Plastiques – Hors de l'océan

- Coordination entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile :
 - sources terrestres de pollution
 - sources marines de pollution (p. ex. dispositifs de concentration de poissons)



Pêche illégale, non déclarée et non réglementée – Fermer la mer, les ports et les marchés

- Numéros OMI obligatoires pour tous les navires pêchant en haute mer
- Interdiction du transbordement en mer
- Ratification et application des traités de pêche internationaux
- Retirer le pavillon, refuser l'accès aux ports, interdire la mise sur le marché des captures pour les navires opérant illégalement
- Collaboration entre les États du port, les ORGP et le secteur de la pêche : plateforme mondiale d'échange d'information
- Engagement des détaillants en faveur de l'origine durable et de la traçabilité de leurs produits
- Organisations de la société civile faisant office d'observateurs indépendants des performances



Fin de la surpêche – Supprimer les subventions néfastes en haute mer

- Transparence totale des subventions à la pêche
- Identification des subventions à la pêche les plus nuisibles
- Plafonnement immédiat et suppression graduelle, endéans les 5 ans, des subventions sur le carburant pour la pêche en haute mer



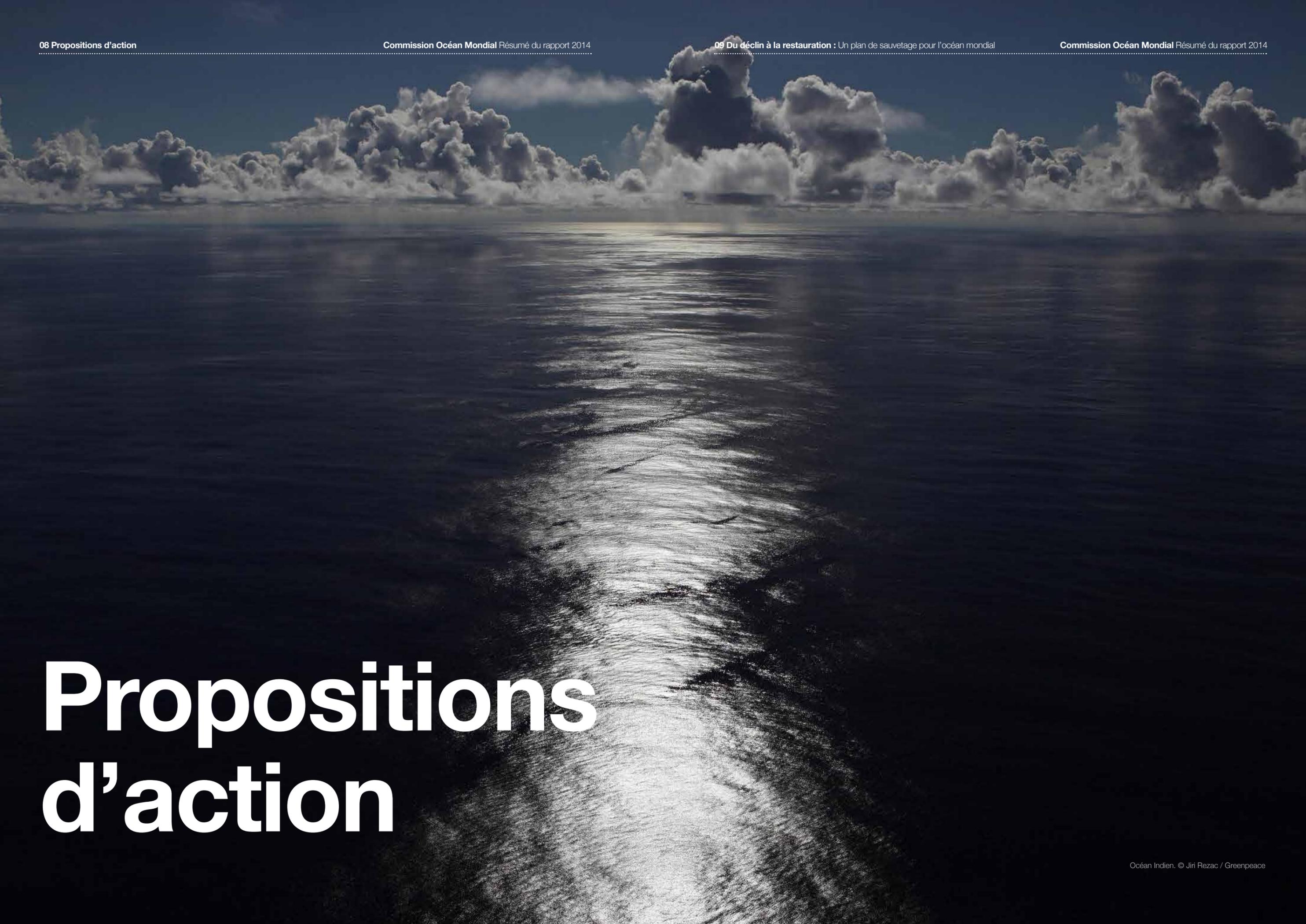
Gouverner la haute mer – Encourager sa gestion et sa restauration

- Accord d'application de la CNUDM sur la diversité biologique marine en haute mer
- Ratification universelle et rapide application des accords existants
- Évaluation indépendante régulière des ORGP pour en améliorer les performances
- Représentant spécial de l'ONU pour l'océan
- Organisations régionales de gestion de l'océan
- Émissaire ou ministre de l'océan dans chaque pays



Un objectif de développement durable pour l'océan dans le cadre de l'ONU – Un océan sain et vivant au cœur du développement

- Cibles détaillées
- Indicateurs spécifiques
- Inclusion de l'océan dans l'agenda de développement de l'ONU pour l'après-2015



Propositions d'action

1 Proposition 1

Un objectif de développement durable pour l'océan dans le cadre de l'ONU – Un océan sain et vivant au cœur du développement

Afin d'accélérer l'inversion de la dégradation de l'océan et de développer le système mondial de gouvernance de l'océan, la Commission appelle les États membres de l'ONU et toutes les parties concernées à convenir d'un Objectif de développement durable (SDG en anglais) indépendant pour l'océan mondial, et ainsi à placer l'océan mondial au centre de l'agenda de développement de l'ONU pour l'après-2015.

Étant donné l'importance de l'océan mondial dans les questions de durabilité environnementale, de justice sociale, d'équité et de gouvernance, la Commission soutient fermement les propositions du Groupe de travail ouvert de l'ONU sur les SDG, lesquelles visent à la création d'un SDG indépendant pour l'océan, et souhaite elle aussi faire entendre sa voix sur ce point.



Pourquoi est-ce important ?

Les États membres de l'ONU ont convenu de développer un ensemble de SDG qui seront basés sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et convergeront avec le programme de développement pour l'après-2015.

Nous pensons qu'un SDG indépendant sur la durabilité océanique offrirait exactement le genre d'attention spécifique et responsable dont l'océan a besoin. Il permettrait de placer l'océan au cœur de l'agenda de développement pour l'après-2015 et fournirait un cadre pour guider le développement de nouvelles mesures visant à corriger les défaillances actuelles de la gouvernance de la haute mer. Un SDG pour l'océan ne suffit pas à lui seul à garantir un avenir sûr pour l'océan mondial, mais il ferait davantage que simplement délivrer des messages importants, engranger une reconnaissance précieuse, créer une dynamique et libérer des ressources : il lancerait le type d'actions nécessaires pour reconnaître l'océan mondial en tant que système de la Terre qui doit être abordé et géré comme une entité unique.

Nous devons nous attaquer à l'approche fragmentaire qui conduit actuellement au déclin de l'océan. Un effort concerté est nécessaire et devrait être encadré par un SDG spécifique pour l'océan, étayé de réformes essentielles de la gouvernance de l'océan mondial et mis en œuvre par chaque gouvernement, par la société civile et par le secteur privé, afin que les mots sur papier se réalisent en actions dans l'océan.

Que faut-il faire ?

Nous sommes convaincus qu'en 2014 l'opportunité est unique d'utiliser le processus des SDG pour faire avancer l'agenda de la gouvernance de l'océan mondial. Actuellement, un groupe de travail ouvert de 30 membres de l'Assemblée générale de l'ONU, coprésidé par la Hongrie et le Kenya, prépare une proposition qui sera présentée à l'Assemblée générale en septembre 2014. Un nombre important de pays soutient un SDG indépendant pour l'océan visant à atteindre : des océans sains, productifs et résilients, la conservation de la diversité biologique, la réduction de la pollution marine, la préservation des écosystèmes marins et côtiers, et l'élimination de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (IUU en anglais) et de la surpêche. Afin de faire avancer un SDG pour l'océan indépendant, la Commission, en collaboration avec des parties concernées partageant les mêmes préoccupations, a développé une proposition à étudier, qui inclut des cibles potentielles et des indicateurs spécifiques en adéquation avec les propositions présentes dans ce rapport.



Une gestion durable de la pêche pourrait améliorer la sécurité alimentaire et les opportunités d'emploi. © Michelle Taylor/Université d'Oxford

1 Proposition 1

Un objectif de développement durable pour l'océan dans le cadre de l'ONU – Un océan sain et vivant au cœur du développement

Éléments relatifs à la haute mer pour un éventuel Objectif de développement durable pour l'océan

Cible 1

Garantir un niveau de pêche durable pour tous les stocks de poissons

- Pourcentage du tonnage de poisson débarqué dans les limites du ROD.
- Pourcentage de stocks de poissons commerciaux assujettis à des plans de gestion fondés sur la science.
- Nombre de stocks pêchés dont les données sont insuffisantes.
- Taille de la flotte et capacité des États du pavillon.
- Pourcentage de réduction des subventions totales pour les flottes de grande pêche / de pêche hauturière.
- Nombre d'États du pavillon qui gèlent, plafonnent ou réduisent la taille de leur flotte.

Cible 2

Protéger les aires marines vulnérables

- Pourcentage de haute mer parmi les aires protégées.
- Demande par l'Autorité internationale des fonds marins d'évaluations d'impact sur l'environnement (EIE) préalablement à toute concession d'exploitation.
- Nombre d'organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP) mettant en œuvre efficacement l'approche écosystémique et le principe de précaution.
- Pourcentage de pêcheries de fond exploitées conformément aux EIE.
- Nombre d'accords nationaux et régionaux réglementant et fixant des normes pour la prévention de la pollution.
- Nombre de pays ayant ratifié la Convention de Minamata sur le mercure.

Cible 3

Réduire la perte de biodiversité

- Proportion d'espèces marines considérées comme menacées par la Liste rouge de l'UICN.
- Proportion d'espèces marines menacées réellement protégées au niveau national, régional ou international.

Cible 4

Éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée

- Nombre d'États du pavillon et d'ORGP exigeant des numéros de l'Organisation maritime internationale (OMI) et des transpondeurs pour l'ensemble des navires de pêche opérant en haute mer.
- Nombre d'ORGP ayant établi des programmes de surveillance par satellite.
- Nombre de ratifications de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et nombre d'États du port ayant adopté une législation nationale correspondante pour son application.
- Pourcentage de haute mer couverte par des ORGP.
- Pourcentage de stocks chevauchants et de haute mer gérés par des ORGP.

Cible 5

Réduire de 50 % la quantité de débris de plastique qui pénètrent dans l'environnement marin

- Nombre de pays qui ont instauré des taxes et restrictions, y compris des interdictions, concernant certaines utilisations des matières plastiques.
- Nombre de programmes locaux, nationaux ou autres visant à éliminer l'utilisation de plastiques à usage unique et à augmenter le recyclage.
- Augmentation du nombre d'installations de traitement des déchets dans les ports et amélioration de celles-ci.

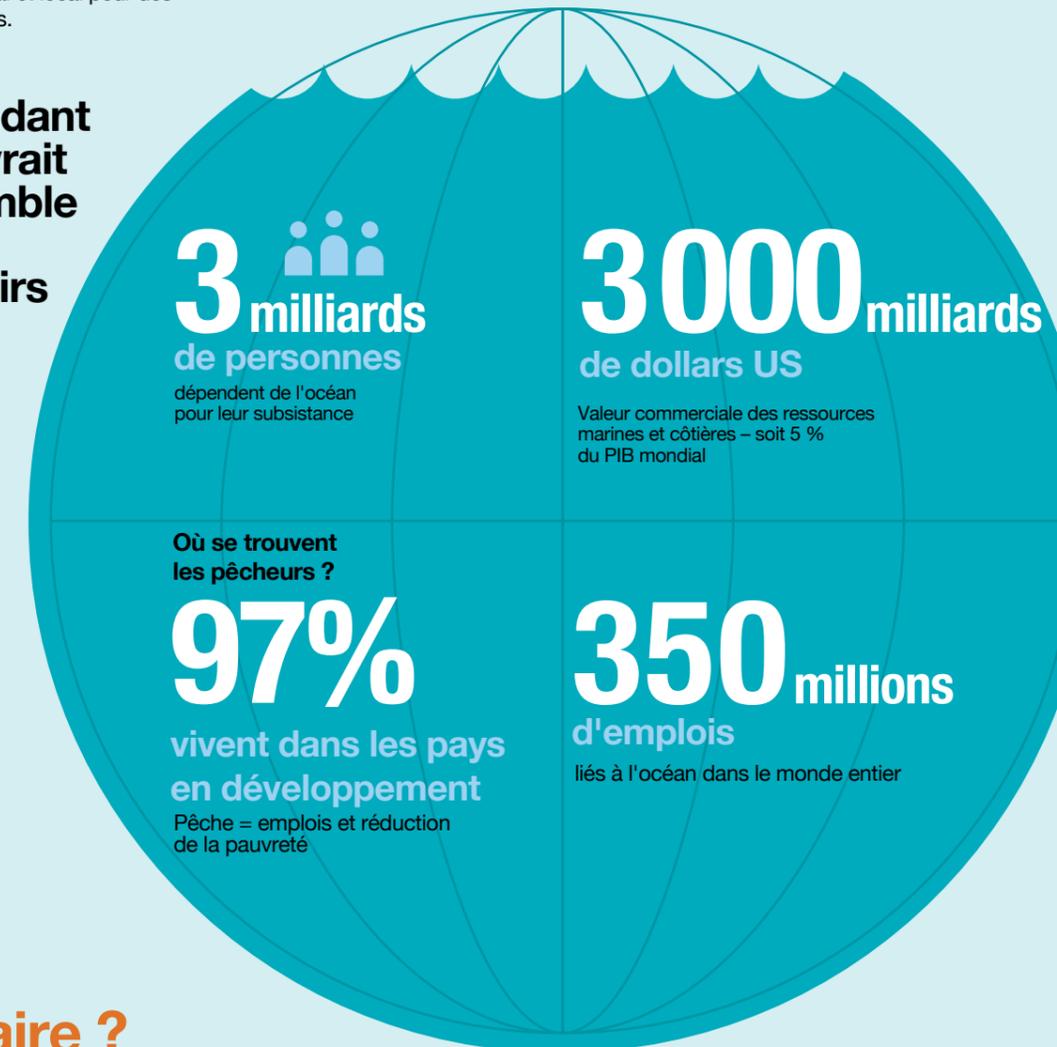


Pourquoi est-ce important ?

Un SDG pour l'océan ferait de l'océan une priorité claire de l'agenda de développement pour l'après-2015 et contribuerait à fournir les ressources nécessaires sur les plans international, régional, national et local pour des actions et des initiatives mesurables.

Un SDG indépendant pour l'océan devrait prévoir un ensemble de cibles et d'indicateurs clairs

- Pêche durable
- Protection des zones vulnérables
- Réduction de la perte de biodiversité marine
- Lutte contre la pêche IUU
- Suppression de la pollution plastique



Que faut-il faire ?

L'Assemblée générale de l'ONU doit adopter un Objectif de développement durable (SDG) indépendant et doté de cibles et d'indicateurs détaillés et spécifiques pour placer l'océan au cœur de l'agenda de développement pour l'après-2015.

2

Proposition 2
Gouverner la haute mer –
Encourager sa gestion
et sa restauration

La Commission appelle à :

- Renforcer la CNUDM par un nouvel accord d'application sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine au-delà des juridictions nationales afin d'assurer son adéquation avec ses objectifs.
- La ratification universelle de la CNUDM et de l'Accord des Nations unies sur les stocks de poissons (ANUSP) de 1995, ainsi que l'instauration d'une réunion annuelle des États Parties à l'ANUSP afin de mettre en place une plateforme permettant d'améliorer la responsabilisation de tous.
- L'évaluation indépendante régulière des ORGP afin d'améliorer leur efficacité.
- L'entrée en vigueur et la mise en œuvre rapides de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port de la FAO de 2009.
- La nomination par le Secrétaire général des Nations unies d'un Représentant spécial pour l'océan, avec une mission claire et des ressources suffisantes permettant d'améliorer significativement la gouvernance de l'océan.
- La création d'organisations régionales de gestion de l'océan (ORGO) afin de promouvoir une gestion écosystémique de l'océan.
- La nomination d'émissaires ou de ministres de l'océan par les chefs d'État et de gouvernement.



Pourquoi est-ce important ?

Les dispositions actuelles de gouvernance de l'océan n'assurent pas une protection suffisante de la diversité biologique de la haute mer, ni n'encouragent l'utilisation durable et équitable des ressources vivantes qui s'y trouvent. Des règles efficaces et des mécanismes pour garantir l'utilisation durable et la protection de la biodiversité de haute mer font défaut. De plus, la mise en œuvre des instruments et des engagements déjà existants est inadéquate, et la coordination entre les secteurs est insuffisante pour garantir une gouvernance efficace, effective et globale.

Que faut-il faire ?

Une direction et un engagement politiques forts, aux niveaux international et national, sont nécessaires pour mener les réformes de gouvernance qui permettront à la communauté internationale de sortir de ce cercle vicieux. Nous sommes convaincus que notre paquet de mesures interconnectées et tangibles contribuera à renforcer le système de gouvernance de la haute mer et fera progresser la gestion des ressources de haute mer pour qu'elle soit plus durable et davantage basée sur les écosystèmes.



Drapeaux nationaux devant le bâtiment des Nations unies. © Joao Araujo Pinto/Photo ONU



Le Secrétaire général Ban Ki-moon et Trevor Manuel (coprésident, GOC) © Eskinder Debebe/Photo ONU

2 Proposition 2 Gouverner la haute mer – Encourager sa gestion et sa restauration

1 Renforcement de la CNUDM par un nouvel accord d'application relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine au-delà des juridictions nationales.

La Commission insiste fortement sur la nécessité d'un nouvel accord d'application de la CNUDM afin de mettre en œuvre et d'actualiser les dispositions de la CNUDM relatives à la protection et à la préservation de l'environnement en haute mer. De notre point de vue, un troisième accord d'application est une condition préalable essentielle à la mise à jour de la CNUDM, si nous voulons aborder avec succès les nouvelles menaces et les usages de plus en plus intenses qui déstabilisent le bon état, la productivité et la résilience de l'océan et de la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales. La Commission se voit encouragée par l'engagement à dialoguer au sein du groupe de travail de l'ONU sur la protection de la biodiversité au-delà des juridictions nationales (BBNJ en anglais) au sujet de la portée, des paramètres et de la faisabilité d'un nouvel accord d'application, mais désormais, ce dialogue doit être traduit en actes. Nous continuerons à apporter notre soutien à la majeure partie des États et de la société civile qui souhaitent qu'une décision soit prise à l'occasion de la 69^e session de l'Assemblée générale de l'ONU, afin que les négociations sur un accord puissent débuter sans autre délai.

2 Ratification universelle de la CNUDM et de l'ANUSP, et instauration d'une réunion annuelle des États Parties à l'ANUSP

La primauté de la CNUDM et de ses deux accords d'application comme cadre légal de base pour la gouvernance de l'océan est bien établie. Nous demandons instamment aux États qui ne sont pas encore Parties à la CNUDM, en particulier aux États-Unis, de rejoindre la très grande majorité des États en ratifiant cet important traité constitutionnel.

Près de 20 ans après son adoption, l'ANUSP n'a fait l'objet que de 81 ratifications. Si ce nombre inclut la plupart des pays pratiquant la pêche en haute mer (à l'exception notable de la Chine, du Chili et du Mexique), il est particulièrement interpellant si on le compare à celui de la CNUDM. Nous demandons instamment à tous les États de ratifier l'ANUSP et de mettre en œuvre ses dispositions.

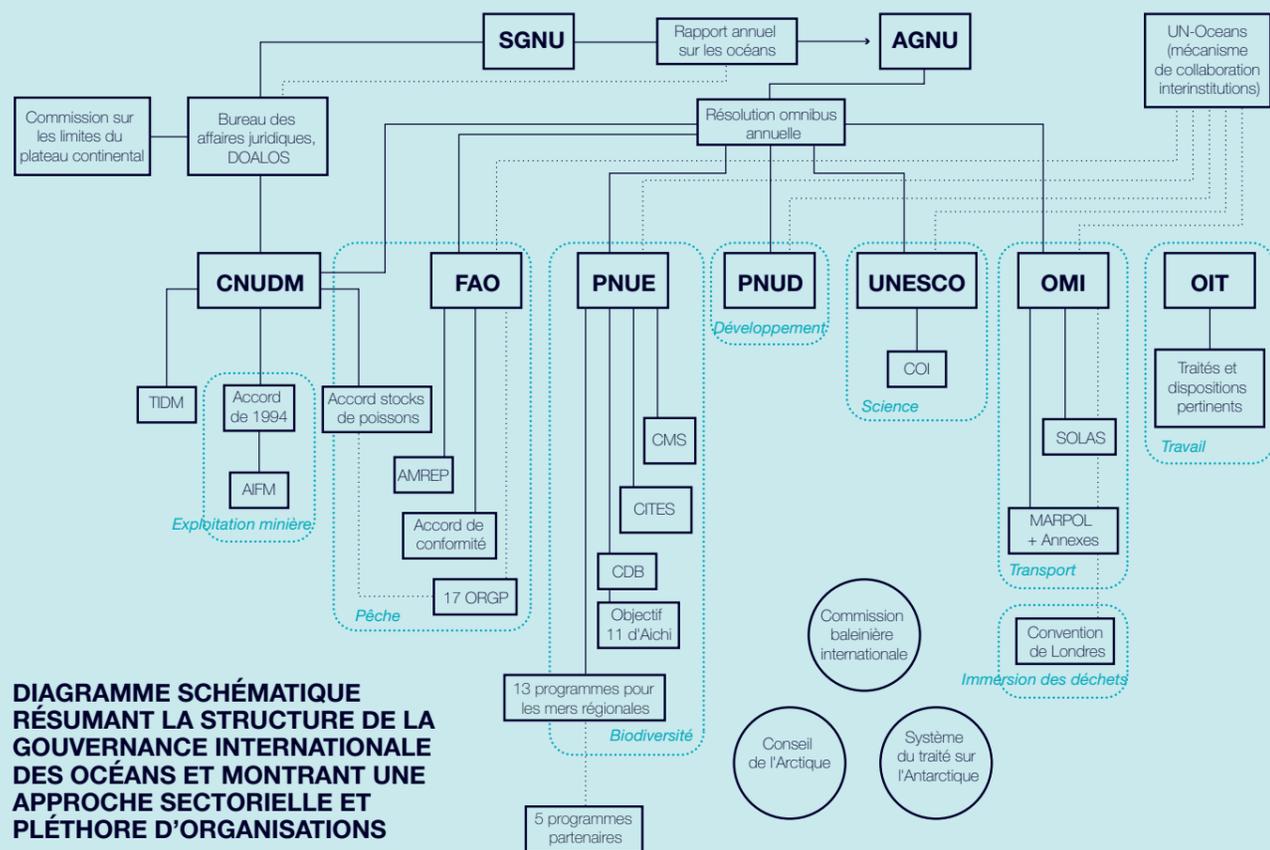


DIAGRAMME SCHÉMATIQUE RÉSUMANT LA STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE DES OCÉANS ET MONTRANT UNE APPROCHE SECTORIELLE ET PLÉTHORE D'ORGANISATIONS

AGNU : Assemblée générale des Nations unies ; AIFM : Autorité internationale des fonds marins ; AMREP : Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ; CDB : Convention sur la diversité biologique ; CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ; CMS : Convention sur la conservation des espèces migratrices ; COI : Commission océanographique intergouvernementale ; DOALOS : Division des affaires maritimes et du droit de la mer ; FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture ; MARPOL : Convention internationale pour la prévention contre la pollution marine par les navires ; OIT : Organisation internationale du travail ; OMI : Organisation maritime internationale ; ORGP : Organisations régionales de gestion de la pêche ; PNUD : Programme des Nations unies pour le développement ; PNUE : Programme des Nations unies pour l'environnement ; SGNU : Secrétaire général des Nations unies ; SOLAS : Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer ; TIDM : Tribunal international du droit de la mer ; UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.



La Commission considère également que l'organisation d'une réunion annuelle des États Parties à l'ANUSP permettrait d'encourager la participation de tous à cet accord. La fonction essentielle d'une telle réunion est de fournir un forum pour l'examen et l'évaluation indépendante de la performance des ORGP par rapport à un ensemble standard d'indicateurs. Les ORGP constituent un élément essentiel de la structure de gouvernance mondiale et il est tout simplement inacceptable qu'elles ne doivent généralement pas rendre de comptes à la communauté internationale. De notre point de vue, un examen régulier des performances est le meilleur moyen d'identifier les domaines à améliorer, et de motiver les ORGP à modifier leur comportement et à se conformer aux articles fondamentaux inclus dans l'ANUSP.

3 Entrée en vigueur et mise en œuvre rapides de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port de la FAO de 2009

Dans le cadre de ses travaux, la Commission s'est montrée fortement préoccupée par le problème persistant de la pêche IUU en haute mer. L'un des principaux développements résultant de la lutte contre la pêche IUU est l'adoption par la FAO, en novembre 2009, d'un accord juridiquement contraignant sur les mesures du ressort de l'État du port (AMREP) visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche IUU. La Commission estime qu'il est impératif, dans le cadre de la série de réformes de la gouvernance requises pour inverser le processus de dégradation de l'océan mondial, que cet accord important entre en vigueur et soit mis en œuvre le plus rapidement possible. Nous sommes encouragés par le fait que 11 Parties, parmi lesquelles les États-Unis et l'Union européenne, ont ratifié l'AMREP ; cependant 25 autres États doivent encore le ratifier pour qu'il puisse entrer en vigueur. Nous encourageons vivement les États à le signer sans délai. De plus, nous soutenons fermement les efforts déjà entrepris – en particulier de la part des ORGP – à la fois pour mettre en œuvre l'AMREP et pour fournir un soutien aux pays en développement afin de leur permettre de participer activement à cet accord.

4 Nomination d'un Représentant spécial pour l'océan

La Commission considère que l'absence de leadership au plus haut niveau sur les affaires maritimes est l'une des principales raisons de l'échec des différents efforts entrepris pour améliorer la coordination et la cohérence des politiques des différents organismes et agences qui ont, au sein du système de l'ONU, un mandat relatif à l'océan.

Nous proposons la nomination immédiate d'un haut fonctionnaire au titre de Représentant spécial du Secrétaire général pour l'océan, ayant la responsabilité globale de coordonner toutes les questions relevant des océans et du droit de la mer au sein du système de l'ONU, et disposant du personnel d'appoint nécessaire

pour y parvenir. C'est bien plus qu'une nomination symbolique. La Commission est convaincue que ce poste aiderait à donner à l'océan mondial la visibilité politique qu'il mérite et permettrait également d'apporter le leadership nécessaire pour mettre en œuvre nos autres propositions.

5 Création d'organisations régionales de gestion de l'océan afin de promouvoir une gestion écosystémique de la haute mer

L'un des enjeux majeurs pour la Commission était de trouver comment renforcer au mieux les organismes régionaux qui seront inévitablement indispensables à une mise en œuvre efficace de tout nouvel accord d'application. Même avec un accord global en vigueur, la préservation et l'utilisation durable de l'océan requerront une mise en œuvre régionale efficace. La façon la plus efficace de mettre en œuvre une gestion écosystémique est d'agir à l'échelle régionale afin de maintenir un équilibre pragmatique et prudent entre les engagements internationaux et la réalité des biorégions ou des écosystèmes. Dès lors, à long terme, la Commission recommande de passer des ORGP à des organisations régionales de gestion de l'océan (ORGO), au sein desquelles une gestion plus intégrée pourrait être mise en place. Les ORGO rompraient avec l'approche sectorielle en établissant des mesures écosystémiques de gestion en accord avec le principe de précaution et fondées sur les meilleures pratiques disponibles, ces mesures tiendraient compte des conséquences de tous les types d'impacts possibles d'origine humaine sur la colonne d'eau. Elles aligneraient les objectifs de la CNUDM et de ses accords d'application (après qu'un troisième accord aura été convenu) en un tout cohérent, avec des exigences spécifiques relatives à la responsabilité, la transparence et la prise de décision de façon à inclure des sanctions claires pour les contrevenants et les fraudeurs.

6 Nomination d'émissaires ou de ministres de l'océan par les chefs d'État et de gouvernement

L'approche sectorielle qui caractérise les dispositions de gouvernance internationales est également répandue dans les dispositions nationales de nombreux pays. Peu d'États ont développé, et encore moins mis en œuvre, une politique nationale relative à l'océan. La Commission a observé que la coordination interdépartementale sur les questions de l'océan mondial est souvent faible ou absente, avec différents ministères responsables de la pêche, de la biodiversité, de l'exploitation minière des fonds marins, de la science de l'océan ou d'autres enjeux pertinents. Pour cette raison, la Commission propose la nomination par les chefs d'État ou de gouvernement d'émissaires ou de ministres de l'océan (selon les cas) afin de créer des liens interministériels plus étroits au sein des gouvernements.

3

Proposition 3
Fin de la surpêche –
Supprimer les subventions
néfastes en haute mer

Il est impératif de s'attaquer aux principaux facteurs de surcapacité des navires de pêche, en particulier au problème des subventions qui permettent d'en renforcer la capacité. La Commission demande aux Membres de l'OMC d'adopter de toute urgence une approche en trois étapes pour faire face à ce problème et ainsi éliminer les incitations financières néfastes qui maintiennent une flotte de pêche mondiale constituée de trop de bateaux pourchassant des poissons de moins en moins nombreux.

Étape 1: Transparence totale (divulgation complète des informations) concernant les subventions à la pêche.

Étape 2: Classification des subventions à la pêche afin d'identifier et de distinguer celles qui sont nuisibles.

Étape 3 : Plafonnement immédiat suivi d'une suppression graduelle, en cinq ans, des subventions sur le carburant pour la pêche en haute mer.



Pourquoi est-ce important ?

Les principaux facteurs conduisant à la surpêche en haute mer sont la surcapacité des navires et la mauvaise gestion de la pêche. Les subventions à la pêche font depuis longtemps l'objet de débats au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En 2001, la déclaration de Doha de l'OMC engageait les Membres à :

« [...] clarifier et à améliorer les disciplines de l'OMC concernant les subventions aux pêcheries, en tenant compte de l'importance de ce secteur pour les pays en développement. » (Extrait du paragraphe 28 de la déclaration de Doha de l'OMC.)

En haute mer, ce ne sont pratiquement que les États en mesure de subventionner leurs flottes avec des fonds publics qui ont la possibilité de pêcher : la pêche en haute mer est le fait de 10 nations qui dépendent fortement de subventions pour maintenir la rentabilité de celle-ci. Les subventions au carburant, situées entre 15 et 30 %, en représentent la plus grande part¹. Les pays développés octroient 70 % des subventions à la pêche, les plus grands pourvoyeurs étant le Japon, la Chine, l'UE et les États-Unis². La puissance motrice combinée de la flotte mondiale a décuplé depuis les années 1950. Bien que le déclin des stocks ait engendré une diminution des captures ces dernières années, cette capacité ne cesse d'augmenter : les navires ont besoin de deux fois plus d'énergie pour attraper une tonne de poissons aujourd'hui qu'il y a 60 ans³. De manière générale, trop de navires de puissance motrice trop grande se livrent concurrence pour des stocks de plus en plus exploités, créant une spirale infernale et forçant à pêcher de façon illégale.

Ces types de subventions désavantagent également les petits pêcheurs artisanaux et les consommateurs. La pêche industrielle reçoit la plus grande part des subventions ; les produits de cette pêche hauturière industrielle et subventionnée engendrent une concurrence injuste qui fausse le marché en faisant baisser de manière artificielle le prix du poisson attrapé en haute mer. Au final, le consommateur en arrive à payer deux fois le poisson qu'il mange : une fois à l'achat et une fois à travers ses impôts.

La nécessité d'éliminer les subventions qui contribuent à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et à la surcapacité est reconnue depuis longtemps et est inscrite dans le plan d'application de Johannesburg de 2002 et dans la déclaration de Rio+20 de 2012 :

« Nous réaffirmons notre détermination à appliquer le Plan de mise en œuvre de Johannesburg pour éliminer les subventions qui contribuent à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et à la surcapacité de pêche en tenant compte de l'importance de ce secteur pour les pays en développement, et nous réaffirmons notre engagement à établir des disciplines multilatérales régissant les subventions au secteur de la pêche visant à donner effet aux activités prescrites dans le Programme de Doha pour le développement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la déclaration ministérielle de Hong Kong subséquente qui ont pour but de renforcer les disciplines concernant les subventions à la pêche, notamment en interdisant certaines formes de subventions qui contribuent à la surcapacité de pêche et à la surexploitation. Nous considérons que ces négociations sur les subventions doivent garantir un traitement spécial et différencié, adéquat et réel, aux pays en développement et aux pays les moins avancés compte tenu de l'importance que revêt ce secteur pour réaliser les objectifs de développement, faire reculer la pauvreté et remédier aux problèmes en matière de subsistance et de sécurité alimentaire. Nous encourageons les États à améliorer encore la transparence et la communication de données sur les programmes de subventions au secteur des pêches dans le cadre de l'OMC. Étant donné la situation des ressources halieutiques, et sans remettre en question les déclarations ministérielles de Doha et de Hong Kong concernant les subventions au secteur des pêches ou la nécessité de faire aboutir les négociations à ce sujet, nous encourageons les États à éliminer les subventions qui contribuent à la surcapacité de pêche et à la surpêche et à s'abstenir d'en instaurer de nouvelles ou d'étendre et de renforcer celles qui existent déjà. » (Paragraphe 173 de la déclaration de Rio+20 « L'avenir que nous voulons », juin 2012.)

Que faut-il faire ?

En dépit des engagements répétés et des efforts permanents de la part de l'OMC pour régler la question des subventions écologiquement néfastes destinées au secteur de la pêche, il est évident que la volonté politique de résoudre ce problème fait défaut.

Tandis que la perspective d'un accord de l'OMC était et reste attrayante en raison du caractère juridiquement contraignant de la procédure de règlement des litiges de l'OMC, il manque à l'OMC l'expertise environnementale globale pour la mise en œuvre et l'administration d'un tel accord. La Commission invite donc les Membres de l'OMC à faire preuve de leur engagement politique à résoudre ce problème des subventions nuisibles pour la haute mer en accélérant la mise en œuvre de leur engagement à les éliminer par une approche en trois étapes.

¹ Sumaila U.R., et al. (2010). « A bottom-up re-estimation of global fisheries subsidies », *Journal of Bioeconomics*, vol. 12, p. 201-225. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://www.seaaroundus.org/researcher/dpaully/PDF/2010/JournalArticles/BottomUpReestimationOfGlobalFisheriesSubsidies.pdf>

² Direction générale des politiques internes de l'Union, Parlement européen (2013). « Global Fisheries Subsidies ». Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/note/join/2013/513978/IPOL-PECH_NT\(2013\)513978_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/note/join/2013/513978/IPOL-PECH_NT(2013)513978_EN.pdf)

³ Watson, R.A., et al. (2012). « Global marine yield halved as fishing intensity redoubles », *Fish and Fisheries*, vol. 14, n° 4. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1467-2979.2012.00483.x/abstract>

3

Proposition 3

Fin de la surpêche – Supprimer les subventions néfastes en haute mer



Étape 1 : Transparence

Les Membres de l'OMC ont l'obligation de rendre compte de subventions spécifiques. Cependant, tous ne livrent pas les détails des subventions qu'ils accordent à la pêche.

La Commission est convaincue qu'il faut résoudre ce paradoxe de manière urgente. L'application des actuelles obligations de l'OMC devrait être réalisée sans délai. À cette fin, il convient que les membres de l'OMC divulguent à l'organisation, et les uns aux autres, le type et l'ampleur des subventions qu'ils allouent au secteur de la pêche, sans préjudice de l'issue des négociations futures sur les subventions à la pêche au sein de l'OMC.

Étape 2 : Classification (étendue de l'interdiction des subventions à la pêche au sein de l'OMC)
Classifier les subventions à la pêche afin d'identifier et de distinguer celles qui sont nuisibles est une étape essentielle dans la suppression graduelle des incitations négatives. Les catégories d'interdictions suivantes ont été envisagées à l'OMC :

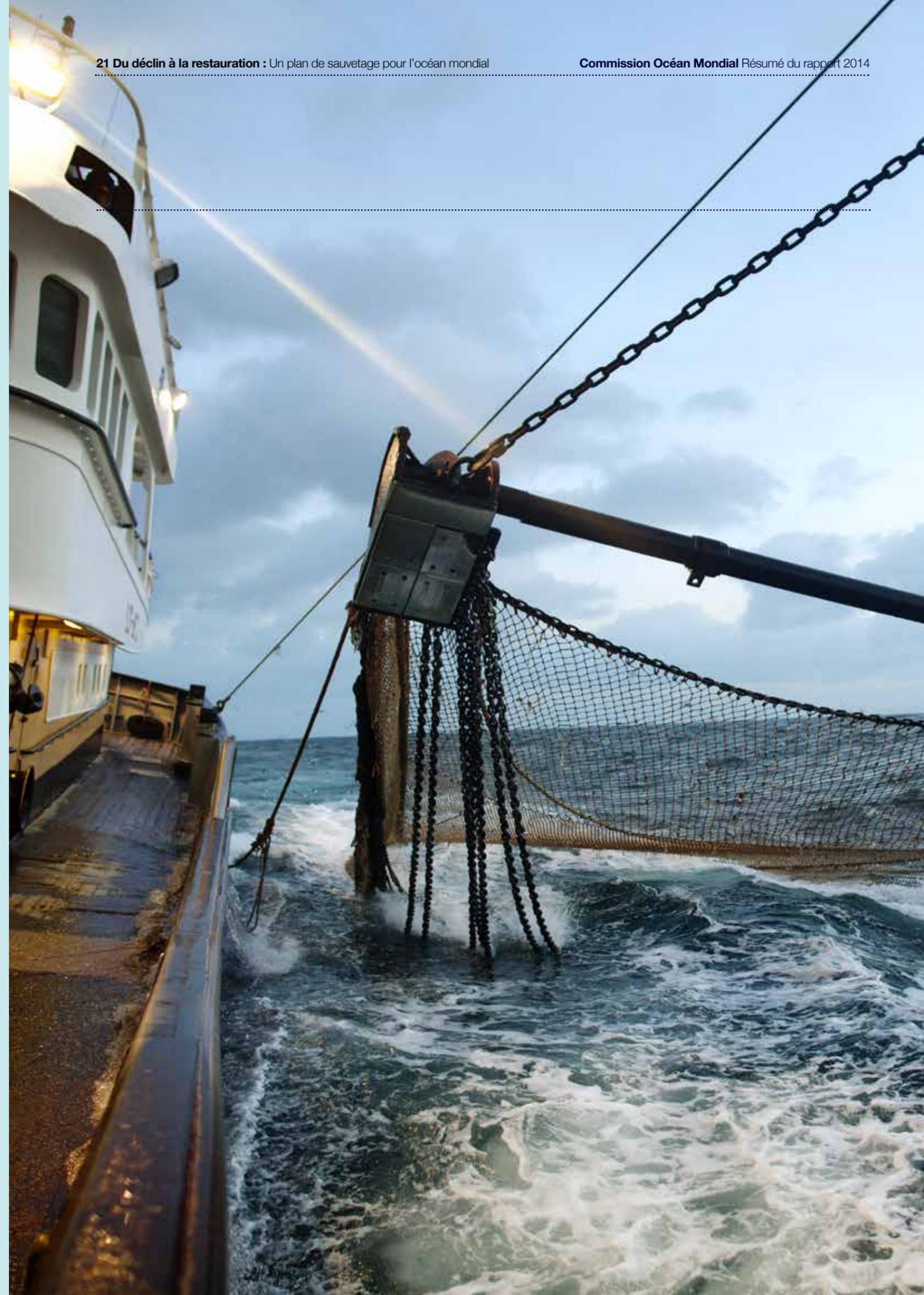
- Les subventions pour la construction, la réparation et la modification des navires.
- Les subventions pour les frais de fonctionnement des navires et le traitement dans ou près du port.
- Les subventions sur le carburant.
- Les subventions pour certaines infrastructures, par exemple les installations de débarquement et de stockage des poissons.
- Les subventions de soutien aux revenus des pêcheurs.
- Le soutien aux prix pour les produits issus de la pêche d'espèces marines sauvages.
- Les subventions qui soutiennent des pratiques de pêche destructrices, par exemple le chalutage, les filets dérivants, les dispositifs de concentration de poissons (DCP), etc.
- Les subventions allouées aux pêcheries surexploitées.
- Ainsi que :
 - les subventions pour le transfert de navires, c'est-à-dire les subventions pour le transfert de navires de pêche ou de service à des pays tiers, par exemple par le biais d'entreprises communes avec des pays tiers ;
 - les subventions pour les navires pratiquant la pêche IUU ; et
 - les subventions pour les droits d'accès dans des eaux étrangères en vertu d'accords d'accès aux pêcheries.

Exemptions :

- Exception pour « les petits pêcheurs artisanaux » ou établissement d'un seuil *de minimis* de subventions afin d'aider les communautés pauvres ;
- Exception en cas de « catastrophe naturelle », à définir.

Étape 3 : Plafonnement, réduction et interdiction des subventions sur le carburant

La Commission invite également les Membres de l'OMC à parvenir rapidement à un accord quant à l'élimination des subventions sur le carburant pour les pêcheries de haute mer, lequel instaurerait immédiatement un plafond suivi d'une suppression graduelle étalée sur cinq ans.



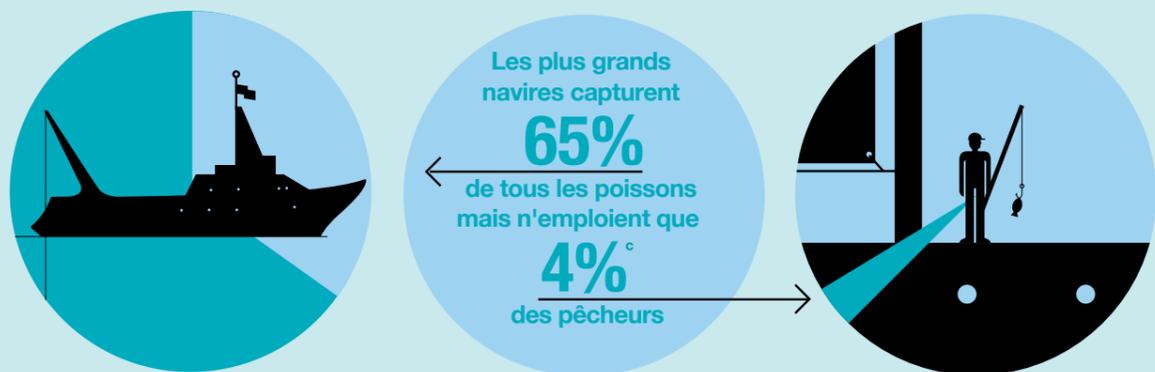
3 Proposition 3

Fin de la surpêche – Supprimer les subventions néfastes en haute mer

Pourquoi est-ce important ?

La surcapacité peut être décrite comme « trop de navires tentant de pêcher trop peu de poissons ». La flotte mondiale est actuellement 2,5 fois plus importante que ce qui est nécessaire pour exploiter de façon durable les stocks mondiaux de poissons. Elle conduit à l'inquiétant épuisement des stocks de poissons. Elle prive d'une source cruciale de nourriture une grande partie des plus pauvres de la planète.

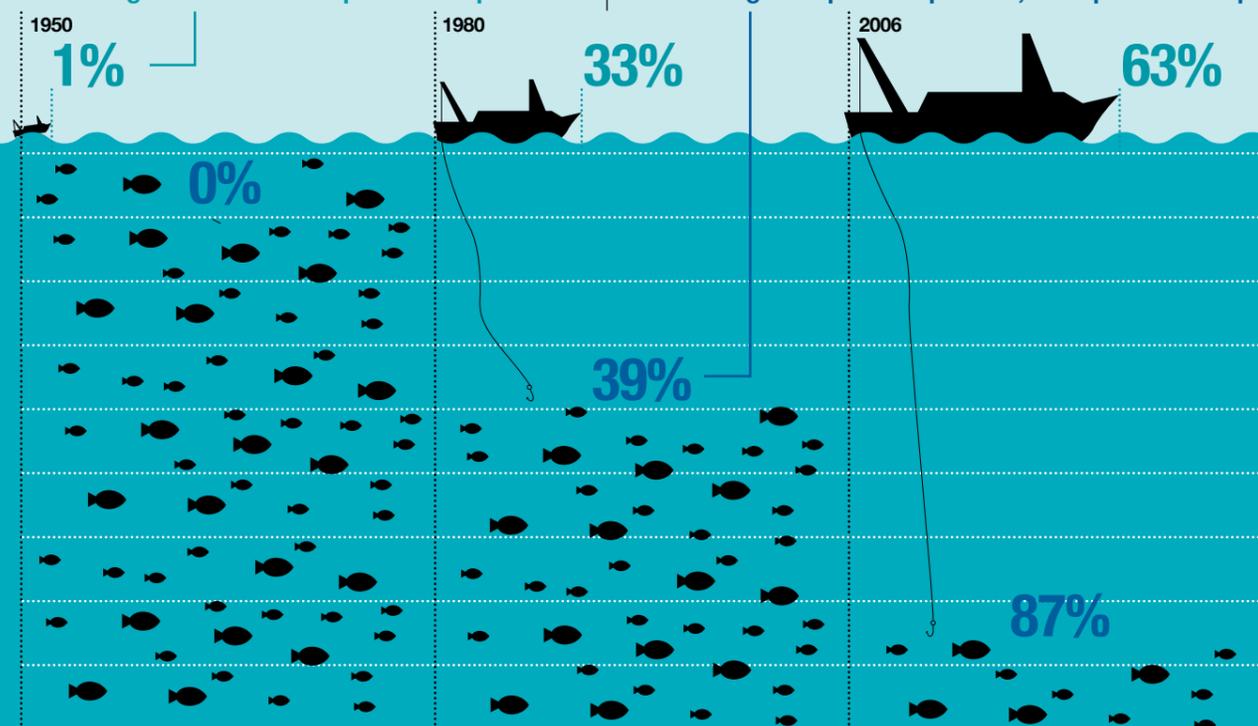
Des navires de pêche qui n'ont jamais été aussi nombreux ni aussi grands



Mais une productivité – c.-à-d. la quantité de poisson capturé par navire – qui n'a jamais été aussi faible

Des poissons marins qui n'ont jamais été aussi peu nombreux

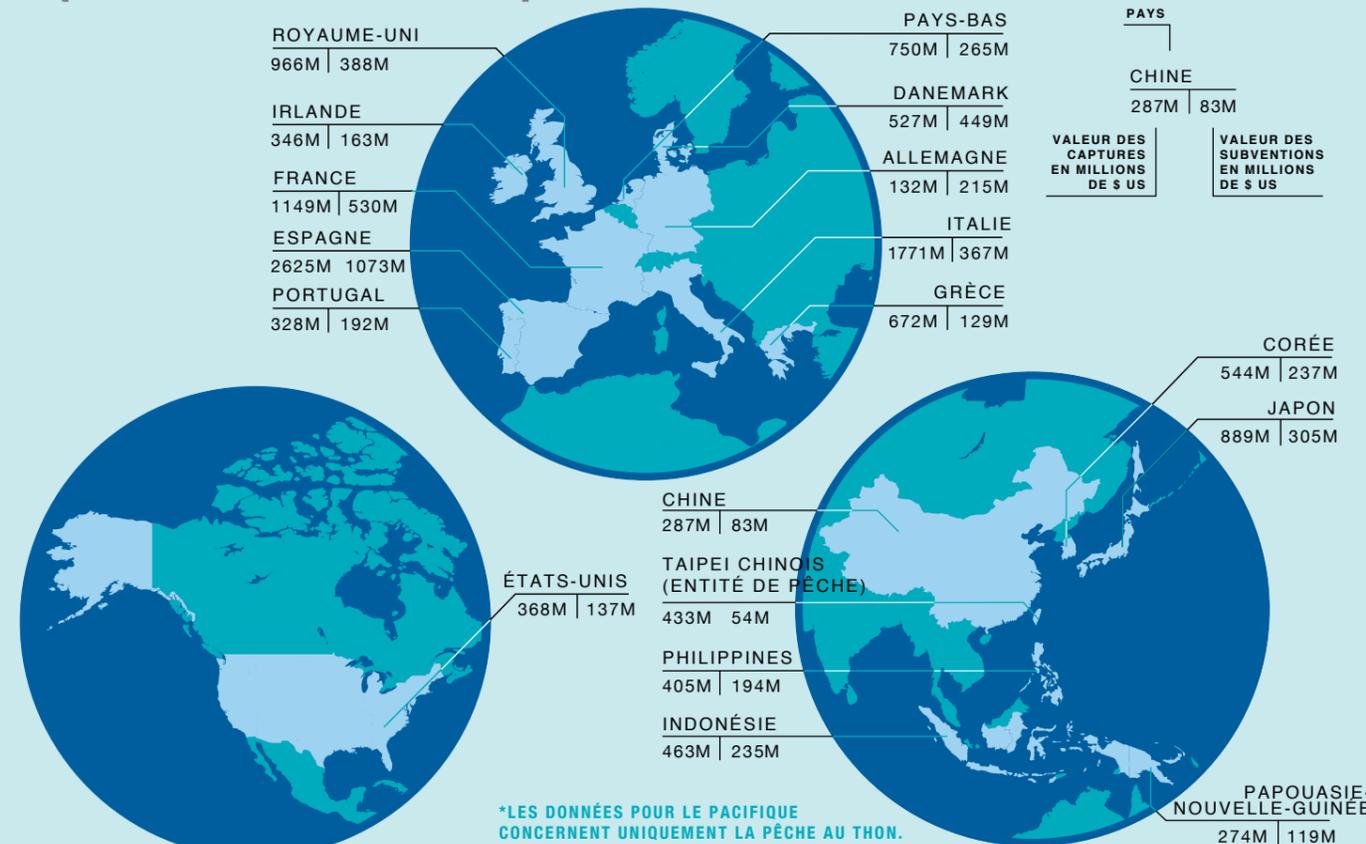
Pourcentage de haute mer exploitée chaque année | Pourcentage d'espèces exploitées, surexploitées ou épuisées



^c Calculs basés sur Pauly, D. (2006). « Major trends in small-scale marine fisheries, with emphasis on developing countries, and some implications for the social sciences ». *Maritime Studies (MAST)*, vol. 4, n° 2.



D'où viennent les subventions et combien de poissons permettent-elles de capturer^{a, b}



*LES DONNÉES POUR LE PACIFIQUE CONCERNENT UNIQUEMENT LA PÊCHE AU THON.

**CE GRAPHIQUE DONNE UN APERÇU DU PROBLÈME DES SUBVENTIONS. LES CHIFFRES POUR LES PAYS DE L'UE REPRÉSENTENT LES SUBVENTIONS TOTALES À LA PÊCHE, TANDIS QUE LES CHIFFRES POUR LES AUTRES PAYS NE CONCERNENT QUE LES SUBVENTIONS AUX FLOTTES THONIÈRES EN RAISON DE L'ABSENCE DE DONNÉES DISPONIBLES.

Les flottes de pêche au chalut de fond en haute mer en 2000 (en \$ US) :



Sans subventions, les flottes de haute mer ne réaliseraient pas de bénéfices. Les citoyens des pays subventionnant leurs flottes hauturières payent deux fois leurs poissons : comme contribuables et comme consommateurs/acheteurs.

Que faut-il faire ?

Éliminer la surcapacité des navires de pêche par :

1. une transparence totale (divulgarion complète des informations) des subventions à la pêche,
2. la classification des subventions à la pêche afin d'identifier et de distinguer les plus nuisibles,
3. le plafonnement immédiat, suivi d'une suppression graduelle, des subventions sur le carburant pour la pêche en haute mer endéans les cinq ans.

^a Sumaila, U.R. et al. (2010). « Subsidies to high seas bottom trawl fleets and the sustainability of deep-sea demersal fish stocks », *Marine Policy*, vol. 34, n° 3, p. 495-497.
^b Schroerer, A. et al. (2011). « The European Union and Fishing Subsidies », http://oceans.org/sites/default/files/reports/EU_Subsidies_Report_FINAL_FINAL-1.pdf.

4

Proposition 4 Pêche illégale, non déclarée et non réglementée – Fermer la mer, les ports et les marchés

La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (IUU) en haute mer a d'importantes conséquences écologiques, économiques et sociales négatives et affecte de manière disproportionnée les pays en développement. Afin de combattre efficacement la pêche IUU, l'illégalité de cette pratique doit être établie uniformément, la probabilité d'être appréhendé doit être augmentée et l'accès au marché pour le poisson issu de la pêche IUU doit être interdit.

Afin de combattre la pêche IUU et d'y mettre fin :

- La Commission invite les membres de l'Organisation maritime internationale (OMI) à exiger que les obligations de numéros OMI et de suivi déjà en vigueur pour les navires marchands soient étendues à tous les navires de pêche opérant en haute mer.
- La Commission appelle par ailleurs les États et les ORGP à interdire le transbordement de poissons en mer.
- Tous les commissaires s'engagent à user de leur influence et à agir afin d'accélérer l'entrée en vigueur de l'AMREP en demandant instamment à tous les États qui ne sont pas encore Parties à l'accord d'adopter rapidement leurs instruments d'adhésion ou de ratification.
- La Commission invite toutes les parties concernées à collaborer afin de créer une plateforme mondiale d'échange d'information en temps réel sur les navires de pêche en haute mer et leurs activités afin de dissuader toute pêche IUU et de favoriser la traçabilité.
- Les détaillants et les transformateurs de produits de la mer doivent s'engager à s'approvisionner en produits de la mer durables, y compris en adoptant des systèmes de traçabilité efficaces.
- Afin de soutenir ces objectifs, la Commission encourage les organisations de la société civile à intensifier leur rôle d'observateurs indépendants des performances des ORGP, des États du pavillon et des États du port, et elle appelle les autorités locales, nationales et internationales à collaborer avec ces observateurs indépendants.



Pourquoi est-ce important ?

L'un des principaux obstacles à la gestion efficace des stocks de poissons de haute mer est la prévalence de la pêche IUU en raison d'incitations économiques, elles-mêmes conséquence des failles et de la mauvaise application de la réglementation du fait de la faiblesse de la gouvernance mondiale. Plus il lui est permis de prospérer, plus la pêche illégale en haute mer vide les océans de leurs stocks de poissons et plus elle menace la sécurité alimentaire de plus d'un milliard de personnes, principalement dans les pays en développement. L'ampleur totale de la pêche IUU en haute mer est très difficile à estimer, principalement parce qu'elle est en grande partie non déclarée ou illégale. L'estimation la plus sérieuse suggère que la pêche IUU en haute mer représente annuellement 1,25 milliard de dollars américains. Cependant, la pêche IUU concerne également des zones relevant de juridictions nationales. Si on y inclut les ZEE, l'estimation atteint une somme annuelle située entre 10 et 23,5 milliards de dollars. Les liens entre les activités de pêche IUU et d'autres formes de criminalité sont parfaitement connus, parmi lesquelles l'utilisation de navires de pêche pour le trafic de migrants, de drogues et d'armes, ainsi que pour commettre des actes de terrorisme.

Que faut-il faire ?

La lutte contre la pêche IUU en haute mer requiert une coopération et un engagement internationaux à grande échelle, à la fois pour fournir les ressources permettant de mettre en œuvre les mesures convenues et pour coordonner les efforts entre les autorités nationales et internationales concernées.

Afin d'éliminer la pêche IUU, tous les navires de pêche en haute mer devraient être enregistrés grâce à un numéro d'identification unique, qui les rendrait identifiables immédiatement et offrirait un référentiel commun permettant de déterminer s'ils ont bien été autorisés à pêcher par leur État du pavillon. Les (véritables) propriétaires qui en tirent profit devraient également être clairement identifiés. Tous les États du pavillon devraient être Parties à la CNUDM et à l'ANUSP, et devraient ainsi respecter leurs obligations découlant de ces traités, lesquelles consisteraient à participer aux accords de gestion régionale des stocks de poissons de haute mer et à contrôler les activités de leurs ressortissants et de leurs navires de pêche. Les ORGP devraient partager les informations sur des activités potentiellement illégales avec les agences des forces de l'ordre et avec les autres ORGP, en tenant des listes coordonnées de navires suspectés d'activités de pêche IUU. La position et les activités de tous les navires pêchant en haute mer devraient pouvoir être surveillées et ces informations devraient être partagées avec les agences chargées de la gestion des pêcheries, de l'application de la loi et de la sécurité. Ceux qui se livrent à des activités illégales devraient se voir retirer leur pavillon, refuser l'accès aux ports et interdire de mettre sur le marché le poisson qu'ils ont pêché. Les États du port devraient coopérer avec les ORGP, surveiller tous les navires de pêche qui entrent dans leurs ports et refuser l'accès à tous les opérateurs suspectés d'activités illégales ainsi qu'à leurs captures. Enfin, les détaillants devraient refuser le poisson et les produits de la mer dont la traçabilité ne peut être établie jusqu'au point d'origine, tandis que les consommateurs devraient exiger de leurs détaillants qu'ils leur fournissent des produits de la mer « pêchés de manière éthique » et légale.

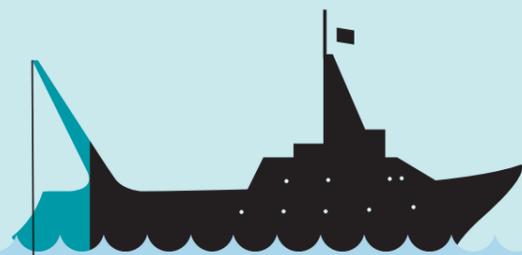
Il est possible d'éliminer la pêche IUU. Grâce à une action concertée, nous pouvons éliminer l'un des facteurs principaux de déclin de l'océan au cours de la prochaine décennie.

4

Proposition 4 Pêche illégale, non déclarée et non réglementée – Fermer la mer, les ports et les marchés

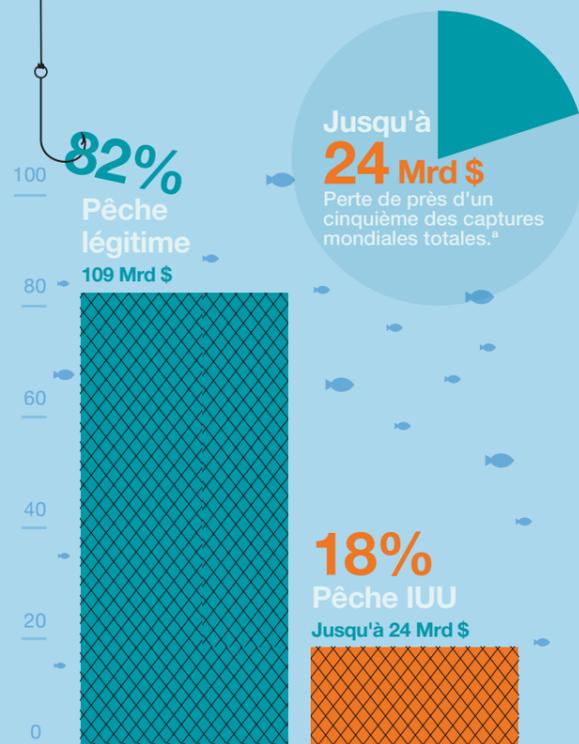
Pourquoi est-ce important ?

La pêche IUU en haute mer a d'importantes conséquences écologiques, économiques et sociales négatives, en particulier dans les pays en développement. Elle constitue une grave menace pour la sécurité alimentaire et la durabilité, alors que ce problème pourrait être résolu.



Sur 185 600 navires de pêche de plus de 100 tjb ou 24 m, moins de 15 % ont un numéro identifiant unique.

Quelles proportions ?



* Estimation de la valeur maximale des activités de pêche illégale et non déclarée.

Quelles activités sont IUU ?

- Pêcher hors saison
- Capturer des espèces interdites
- Utiliser des engins interdits
- Pêcher plus que le quota autorisé :
 - sans licence
 - sans nationalité
- Porter un « pavillon de complaisance » pour échapper aux contrôles

Quelles causes ?

- Pays ne respectant pas les accords internationaux
- Pays réticents à agir
- Navires non suivis
- Absence de sanctions
- États du pavillon n'agissant pas de façon responsable
- États du port passant outre à leurs responsabilités
- De plus, les liens entre les activités de pêche IUU et d'autres formes de criminalité sont parfaitement connus, notamment l'utilisation de navires de pêche pour le trafic de migrants, de drogues et d'armes



Que faut-il faire ?

Mettre fin à la pêche IUU

Pour lutter contre la pêche IUU et y mettre un terme, la Commission Océan Mondial recommande les mesures qui suivent.



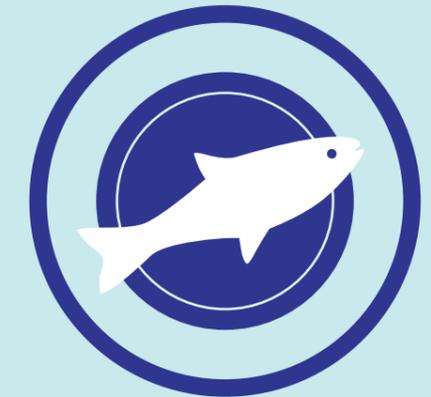
En mer

- Étendre les obligations de numéros OMI et de suivi déjà en vigueur pour les navires marchands à tous les navires de pêche opérant en haute mer.
- Interdire le transbordement en mer.
- Que tous les États du pavillon soient Parties à la CNUDM et à l'ANUSP, tout en participant aux dispositions contraignantes de gestion régionale des stocks de poissons de haute mer et en contrôlant les activités de leurs ressortissants et de leurs navires de pêche.
- Que les ORGP tiennent des listes coordonnées de navires suspectés d'activités de pêche IUU, et en fassent part aux agences des forces de l'ordre et aux autres ORGP.



Au port

- Ratifier et appliquer l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port.
- Que les navires de pêche illégale se voient retirer leur pavillon, refuser l'accès aux ports et interdire de mettre sur le marché le poisson qu'ils ont pêché.
- Que les États du port coopèrent avec les ORGP, surveillent tous les navires de pêche qui entrent dans leurs ports et refusent l'accès à tous les opérateurs suspectés d'activités illégales ainsi qu'à leurs captures.



Du poisson dans l'assiette

- Que toutes les parties concernées collaborent en vue de créer une plateforme mondiale d'échange d'information en temps réel sur les navires de pêche en haute mer et leurs activités, afin de dissuader toute pêche IUU et de favoriser la traçabilité.
- Que les détaillants et les transformateurs de produits de la mer s'engagent à s'approvisionner en produits durables en adoptant des systèmes de traçabilité efficaces : p. ex. ils pourraient exiger que tous les poissons achetés ne proviennent que de navires disposant de numéros OMI et pouvant faire l'objet d'un suivi SIA (système d'identification automatique).
- Que les organisations de la société civile intensifient leur rôle d'observateurs indépendants des performances des ORGP, des États du pavillon et des États du port. Que les autorités locales, nationales et internationales coopèrent avec ces observateurs indépendants.

5

Proposition 5 Plastiques – Hors de l'océan

Les plastiques sont une source majeure de pollution en haute mer et représentent une menace pour la santé humaine et l'environnement. Cette pollution est le reflet de la mauvaise gestion à terre de ces déchets et de leur traitement, et nécessite une combinaison de mesures politiques et réglementaires soutenues par une prise de conscience accrue des consommateurs.

Il est important d'intensifier les efforts pour s'attaquer aux différentes sources de pollution marine (polluants organiques persistants, hydrocarbures, métaux lourds, nitrates, substances radioactives, débris marins, etc.). La Commission fait notamment appel à une action coordonnée de la part des gouvernements, du secteur privé et de la société civile afin d'empêcher les plastiques de se retrouver dans l'océan mondial, y compris en :

- Réduisant au minimum l'utilisation de plastiques à usage unique par des interventions directes du gouvernement et des incitations pour les consommateurs.
- Créant des incitations pour promouvoir le recyclage, y compris des produits en polymère simple et la responsabilité élargie du producteur.
- Fixant des objectifs de réduction quantitative et leurs échéances.
- Améliorant la gestion des déchets.
- Sensibilisant les consommateurs.
- Reproduisant des initiatives locales de restriction ou d'interdiction de certaines utilisations non durables des matières plastiques (c.-à-d. l'interdiction de sacs en plastique jetables, d'emballages en polyuréthane, etc.) et des initiatives de nettoyage.
- S'attaquant au problème des engins de pêche perdus ou jetés à la mer, en particulier les DCP, afin d'éviter leur abandon.
- Encourageant les innovations de type XPRIZE sur les sujets comme la substitution, la diminution des déchets, le recyclage et le nettoyage.
- Explorant les possibilités de taxation et autres levées de fonds afin de constituer un Fonds mondial de responsabilité marine destiné à renforcer la capacité de gestion des déchets, coordonner l'action de lutte contre les déchets plastiques marins, développer les initiatives de durabilité et changer le comportement des industries et des consommateurs.



Pourquoi est-ce important ?

Compte tenu de son mandat et de l'attention qu'elle porte à la haute mer, la Commission a longuement débattu si elle devait ou non aborder le problème de la pollution marine, en gardant à l'esprit que, selon les estimations, 80 % de la pollution marine provient d'activités menées à terre.

Néanmoins, nous ne pouvons ignorer que les déchets plastiques représentent de loin le type de débris marins le plus abondant et le plus problématique sur le plan quantitatif. La quantité de déchets plastiques présents dans l'océan s'est fortement accrue depuis les années 1950, et s'est même multipliée par dix tous les dix ans en certains endroits. Les scientifiques s'attendent à ce que cette tendance se maintienne, en raison de l'utilisation croissante d'emballages et de contenants en plastique jetables. De plus, la croissance fulgurante prévue pour le secteur de la production de plastique est renforcée par la chute du prix des résines plastiques, désormais moins chères en raison du développement de la production de gaz naturel.

Que faut-il faire ?

La majeure partie des déchets plastiques se retrouvant dans l'océan provient de sources situées à terre, ce qui reflète les mauvaises pratiques de traitement et de gestion des déchets à terre. Ce problème nécessite, pour être corrigé, une combinaison de mesures politiques et réglementaires associée à une sensibilisation accrue des consommateurs. La Commission en appelle donc à une action réellement coordonnée entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile afin d'empêcher en premier lieu les déchets plastiques de se retrouver dans l'océan mondial. La pollution par les déchets plastiques ne connaît ni frontières ni limites. Elle affecte tout le monde et doit être abordée collectivement.

Engins de pêche perdus ou abandonnés

Bien que la Commission reconnaisse que l'accent doit être porté sur les sources terrestres de pollution marine, nous accordons également une attention particulière au problème des engins de pêche perdus et abandonnés, en particulier aux dizaines de milliers de DCP utilisés par le secteur de la pêche au thon, dont la plupart sont fabriqués avec des pièces en plastique.

La Commission suggère les solutions suivantes au problème des DCP :

- Exiger des États et des ORGP qu'ils adoptent ou appliquent, selon les cas, les règlements qui imposent à la fois que les DCP soient construits de manière à minimiser les prises accessoires et la pêche fantôme en établissant une taille maximale pour les mailles des filets utilisés, et qu'aucun filet de subsurface ne soit utilisé pour les DCP (soit uniquement des cordes).

- Encourager l'utilisation de matériaux naturels biodégradables pour la construction des DCP en subventionnant ces matériaux et/ou en taxant les matériaux non biodégradables.
- Promouvoir la recherche dans le domaine des matériaux de construction alternatifs pour les flotteurs de DCP, peut-être par le biais de programmes encourageant le développement de filets de pêche moins destructeurs.
- Modifier l'annexe V de la convention MARPOL afin d'y inclure des normes quantitatives et qualitatives spécifiques pour les installations de réception portuaires. Ceci pourrait inclure des programmes de gestion des déchets portuaires qui permettent de jeter gratuitement et en toute sécurité les engins de pêche usagés.
- Exiger la documentation relative à tous les DCP déployés et exiger que chaque nouveau DCP soit équipé d'un dispositif de repérage.
- Garantir l'application de l'obligation de déclarer tout engin accidentellement perdu, comme exigé dans l'annexe V de la convention MARPOL.

5 Proposition 5 Plastiques – Hors de l'océan



Pourquoi est-ce important ?

Les plastiques polluent la haute mer. Les microplastiques pénètrent dans la chaîne alimentaire, mettant en péril la vie dans l'océan et la santé humaine.

On n'a jamais produit autant de plastique

Où se trouvent les accumulations de déchets ?

On retrouve des zones de déchets plastiques dans les 5 principales régions océaniques, pas seulement dans le Pacifique. Cependant, le gyre du Pacifique a été davantage étudié que les autres et est connu sous le nom de « grande zone de déchets du Pacifique » en raison de la masse de débris marins qui s'y est accumulée. Sa taille est souvent décrite comme équivalente à deux fois le Texas.



80%

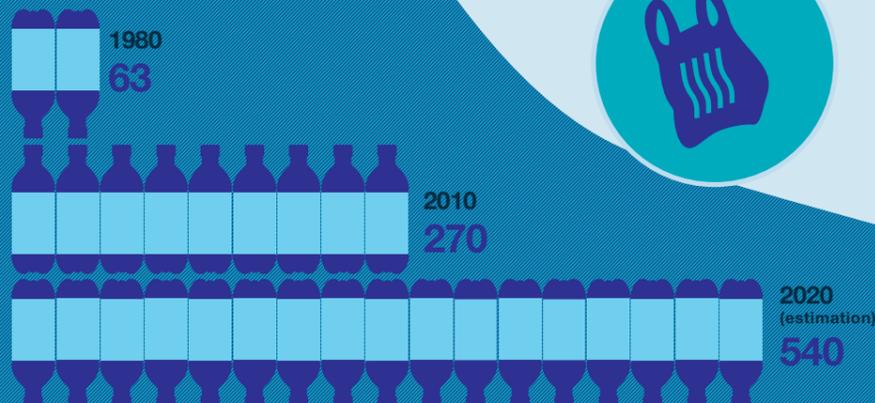
de tous les débris marins proviennent de sources terrestres et finissent dans l'océan sous l'effet des vents et des courants.

15%

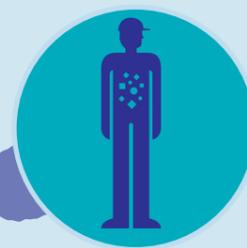
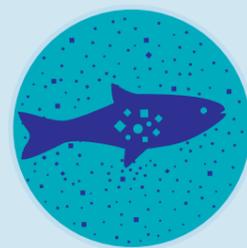
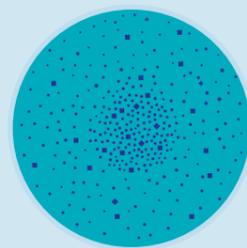
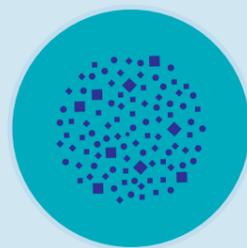
Selon le PNUE, il est estimé que 15 % des débris marins flottent en surface...

Production plastique mondiale

en millions de tonnes



Une grande part de la quantité croissante de plastiques utilisés par l'homme finit dans l'océan



et se décompose en microplastiques au fil du temps, menaçant les poissons, la vie sauvage et l'humanité.

15%

... sont en suspension dans la colonne d'eau...

Que faut-il faire ?

Une action coordonnée de la part des gouvernements, du secteur privé et de la société civile afin de s'attaquer aux sources de pollution terrestres et marines (p. ex. les dispositifs de concentration de poissons).

et 70 % reposent sur le fond marin.

70%

Jusqu'à 33 milliards de tonnes s'accumuleront d'ici 2050 : une partie finira dans l'océan

6 Proposition 6 Pétrole et gaz offshore – Établir des normes de sécurité et de responsabilité contraignantes sur le plan international

La Commission soutient les efforts déployés afin d'adopter et d'améliorer les normes internationales de sécurité et d'environnement pour le forage offshore sur le plateau continental, en ce compris les protocoles régionaux destinés à établir et appliquer de telles normes, avec des dispositions pour la préparation à l'intervention et le renforcement des capacités dans les pays en développement. Conformément au principe du pollueur-payeur, la Commission soutient également le développement d'une convention internationale sur la responsabilité afin de couvrir les dommages causés à l'environnement marin par les installations pétrolières et gazières offshore.



Pourquoi est-ce important ?

On s'attend, dans les années à venir, à une augmentation de la production de pétrole et de gaz offshore. Forer davantage et plus profondément accroît les menaces qui pèsent sur l'environnement et les ressources naturelles. Les effets potentiels du forage offshore sur l'environnement sont nombreux et entraînent notamment des perturbations pour les stocks de poissons et les mammifères marins lors des sondages sismiques, des émissions de dioxyde de carbone et de méthane dues au torchage et à l'évacuation des gaz, une pollution de l'environnement marin par la perte et le rejet de substances diverses comme des fluides ou des débris de forage. Il est particulièrement complexe de résoudre un problème lorsqu'un accident survient en eaux profondes.

La législation nationale réglementant les activités pétrolières et gazières offshore varie grandement d'un pays à l'autre. De plus, l'application effective de la législation nationale varie tout aussi fortement d'un pays à l'autre. Dans un grand nombre d'États en développement, des capacités insuffisantes ne permettent pas de contrôler et de surveiller efficacement le développement des activités offshore et empêchent d'appliquer la réglementation, lorsqu'elle existe. Plus largement, les administrations nationales n'ont souvent qu'une connaissance sommaire de l'industrie offshore, qui est un secteur très technique et opaque. Ceci constitue un obstacle considérable au contrôle efficace des activités de forage offshore.

Un autre problème tient au fait qu'il n'existe pas de normes internationales universellement admises concernant le forage offshore sur le plateau continental. Ceci est problématique en ce qui concerne la haute mer. La colonne d'eau située au-dessus du plateau continental, à plus de 200 milles marins de la ligne de base et jusqu'à maximum 350 milles marins, appartient à la haute mer, quand bien même cette zone hors plateau continental aurait été revendiquée par un État côtier. De ce fait, la protection de la vie marine se trouvant dans la colonne d'eau est du ressort de la communauté internationale. Ceci signifie qu'il est nécessaire d'adopter des règles et réglementations convenues au niveau international et régissant toute action qui pourrait avoir un effet sur la colonne d'eau de haute

mer située au-dessus du plateau continental. De solides arguments plaident en faveur de l'élaboration d'accords internationaux relatifs aux normes environnementales et sécuritaires pour le forage offshore dans le plateau continental. Des lignes directrices internationales définissant ce qui constitue un risque acceptable fixeraient une norme à respecter par l'industrie, quelle que soit la partie du monde où a lieu le forage. Des normes plus uniformes quant à l'évaluation du risque des opérations à l'échelle mondiale seraient avantageuses pour toutes les parties concernées.

Que faut-il faire ?

La Commission soutient l'élaboration d'une convention internationale réglementant la responsabilité et l'indemnisation. Cette convention devrait, entre autres, (i) couvrir à la fois les pertes économiques et les dommages écologiques ; (ii) prévoir une responsabilité de plein droit pour les opérateurs ; (iii) inclure des dispositions relatives à la responsabilité partagée entre tous les titulaires de permis et leurs sous-traitants ; (iv) impliquer les États afin de garantir que les opérateurs aient les moyens financiers suffisants pour payer d'éventuelles indemnités ; (v) fixer un plafond de responsabilité à un niveau permettant d'assurer la récupération des coûts associés à la réhabilitation de l'environnement et aux indemnités et pertes supportées par les entités publiques et privées, ainsi qu'un fonds d'indemnisation afin de pouvoir répondre aux catastrophes majeures susceptibles d'excéder le plafond de responsabilité⁴.

⁴ Rochette J., et al. (2014). « En finir avec le bleu pétrole : Pour une meilleure régulation des activités pétrolières et gazières offshore ». IDDRI. Disponible à l'adresse suivante : http://www.iddri.org/Publications/Collections/Analyses/Study0114_JR%20et%20al_offshore_FR.pdf



Le navire de pêche *Demares* trace sa route au milieu des vagues par gros temps en mer du Nord, près de la plateforme pétrolière Beryl à 160 milles au nord-est d'Aberdeen. © Phillip Stephen, Naturepl.com

6 Proposition 6

Pétrole et gaz offshore – Établir des normes de sécurité et de responsabilité contraignantes sur le plan international

Pourquoi est-ce important ?

Une part importante du pétrole et du gaz naturel consommés de nos jours provient de zones sous-marines. On s'attend à une augmentation de la production de pétrole et de gaz offshore dans les années à venir, alors que l'exploration et l'exploitation sont pratiquées en zones de plus en plus lointaines et de plus en plus profondes.



33%

du pétrole

consommé dans le monde provient de zones sous-marines

25%

du gaz naturel

consommé dans le monde provient de zones sous-marines

Zones où se développe le forage offshore

- Arctique
- Méditerranée
- Afrique de l'Est

13%
des réserves mondiales de pétrole

30%
des réserves mondiales de gaz naturel

Menaces accrues

- Menaces pour les poissons et mammifères marins liées aux sondages sismiques
- Perturbation due au CO₂ et au méthane libérés lors du torchage et de l'évacuation des gaz
- Augmentation de la pollution
- Difficile de remédier aux marées noires en eaux profondes et lointaines :
 - 2009 la plateforme de Montara a fui pendant 74 jours
 - 2010 la plateforme Deepwater Horizon a déversé près de 5 millions de barils pendant 87 jours
 - Milieu extrême en Arctique

Que faut-il faire ?

Établir des normes contraignantes en matière de sécurité et d'environnement pour l'industrie offshore, y compris au niveau de la préparation à l'intervention, du renforcement des capacités et des dispositions universelles de responsabilité.



Golfe du Mexique

Pétrole : 5-7 milliards de barils
Gaz : 283 milliards de mètres cubes

Triangle d'or en eaux profondes

Afrique de l'Ouest

Pétrole : 8-10 milliards de barils
Gaz : 85 milliards de mètres cubes



Brésil

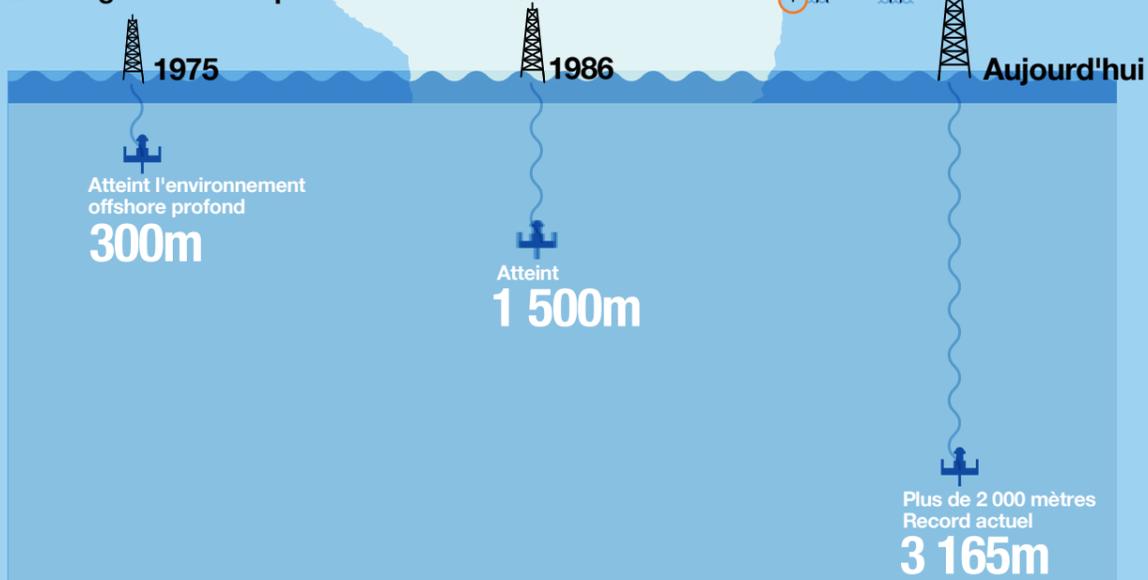
Pétrole : 10-15 milliards de barils
Gaz : 142-227 milliards de mètres cubes



Estimation des réserves en eaux profondes avérées et probables en 2012

Historique

Le forage offshore a pris son essor dans les années 1970



7

Proposition 7
Conseil de responsabilité de
l'océan mondial – Suivre les
progrès en vue d'un océan sain

La Commission recommande la création d'un Conseil de responsabilité de l'océan mondial. Cet organisme indépendant vérifierait et évaluerait si des progrès suffisants sont réalisés afin d'atteindre les objectifs des propositions recommandées par la Commission, propositions qui permettront d'inverser la dégradation de l'océan mondial, puis de le régénérer, et d'assurer une gouvernance efficace et équitable. Le Conseil mesurerait régulièrement les progrès accomplis par la communauté internationale sur les propositions spécifiques contenues dans ce rapport et publierait ces informations.

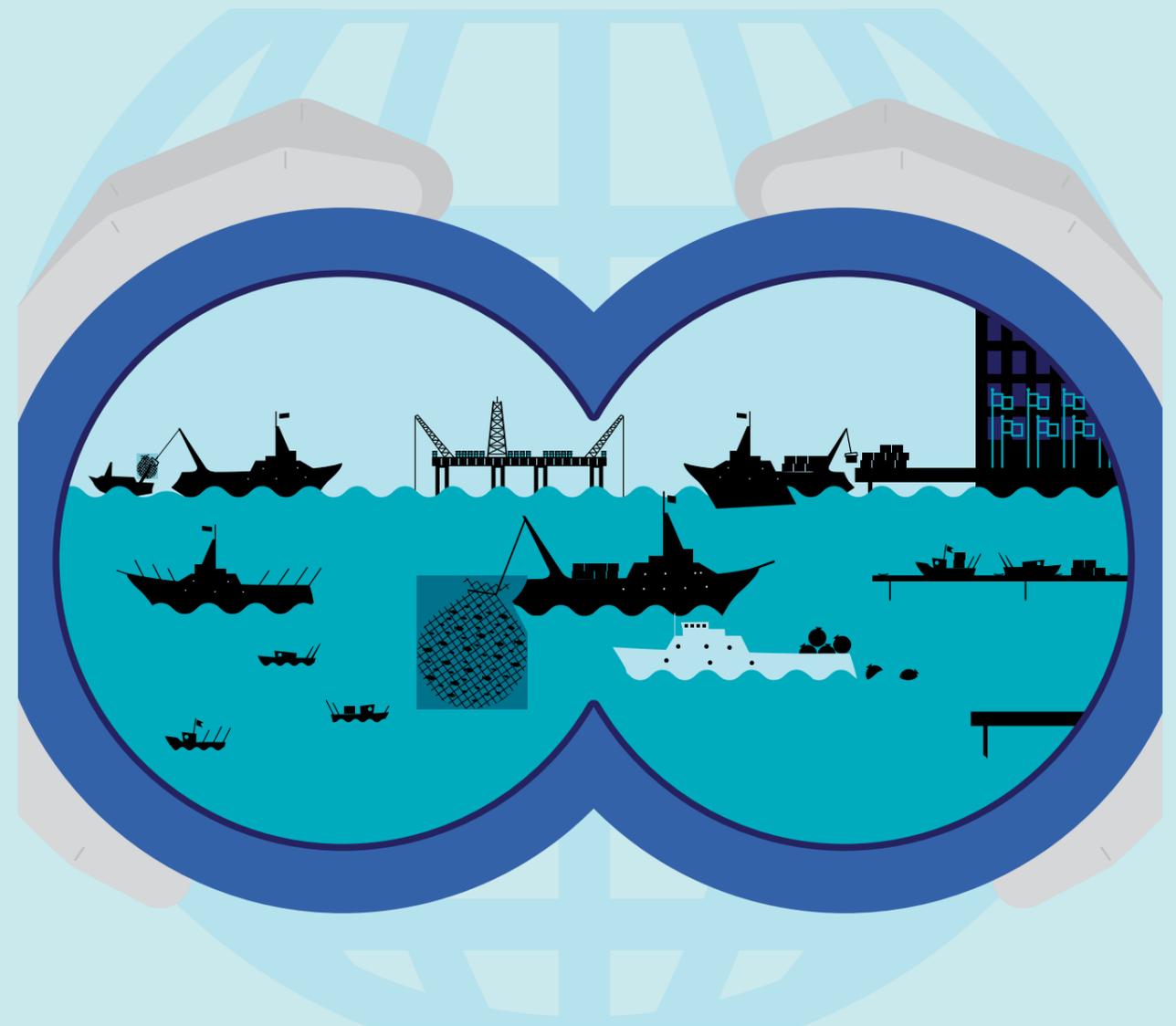


Pourquoi est-ce important ?

Les recommandations de la Commission pour la réforme des structures institutionnelles existantes de gouvernance de l'océan mondial dépendent toutes plus ou moins du fonctionnement d'accords multilatéraux au niveau mondial. Tous ces accords dépendent à leur tour de l'engagement et de l'implication des États membres qui sont Parties à ces accords. D'autres dépendent des actions entreprises par des institutions existantes telles que l'ONU ou par différents secteurs de la société. Il est devenu évident pour nous que l'adoption ou la mise en œuvre de la série de propositions d'action contenues dans ce rapport requièrent une attention immédiate si nous souhaitons nous engager dans un cercle plus vertueux de régénération et de restauration.

Que faut-il faire ?

La Commission s'est posée la question suivante : si nous étions convoqués à nouveau dans 10 ans et que nous examinions ce que nous avons proposé, serions-nous capables de mesurer ce qui a été fait et dans quelle mesure cela aurait-il réellement fait une différence ? Serions-nous capables de voir les effets directs pour l'humanité liés à l'accroissement de la recherche et des connaissances scientifiques ? Le Conseil de responsabilité de l'océan mondial offre un mécanisme permettant justement de le faire, mais aussi de demander des comptes à ceux qui exploitent actuellement la haute mer, de mesurer si leurs activités sont conformes à la gestion exigée de la communauté internationale afin de conserver ce bien commun mondial riche et en bon état, et d'évaluer si le mécanisme est équitable et s'il sert les besoins de notre génération et des générations futures.



8

Proposition 8 Créer une zone de régénération en haute mer

Dans ce rapport, la Commission propose un ensemble de mesures nécessaires pour inverser le processus de dégradation de l'océan mondial, renforcer la résilience au changement et restaurer la vie océanique. Nous espérons et souhaitons que la mise en œuvre de ces propositions en temps voulu neutralisera, puis éliminera les principaux facteurs de déclin de l'océan et activera les facteurs de son rétablissement. Ce faisant, l'héritage que nous léguerons aux générations futures sera un océan résilient, productif et ne subissant plus les affres de la dégradation et de la surexploitation.

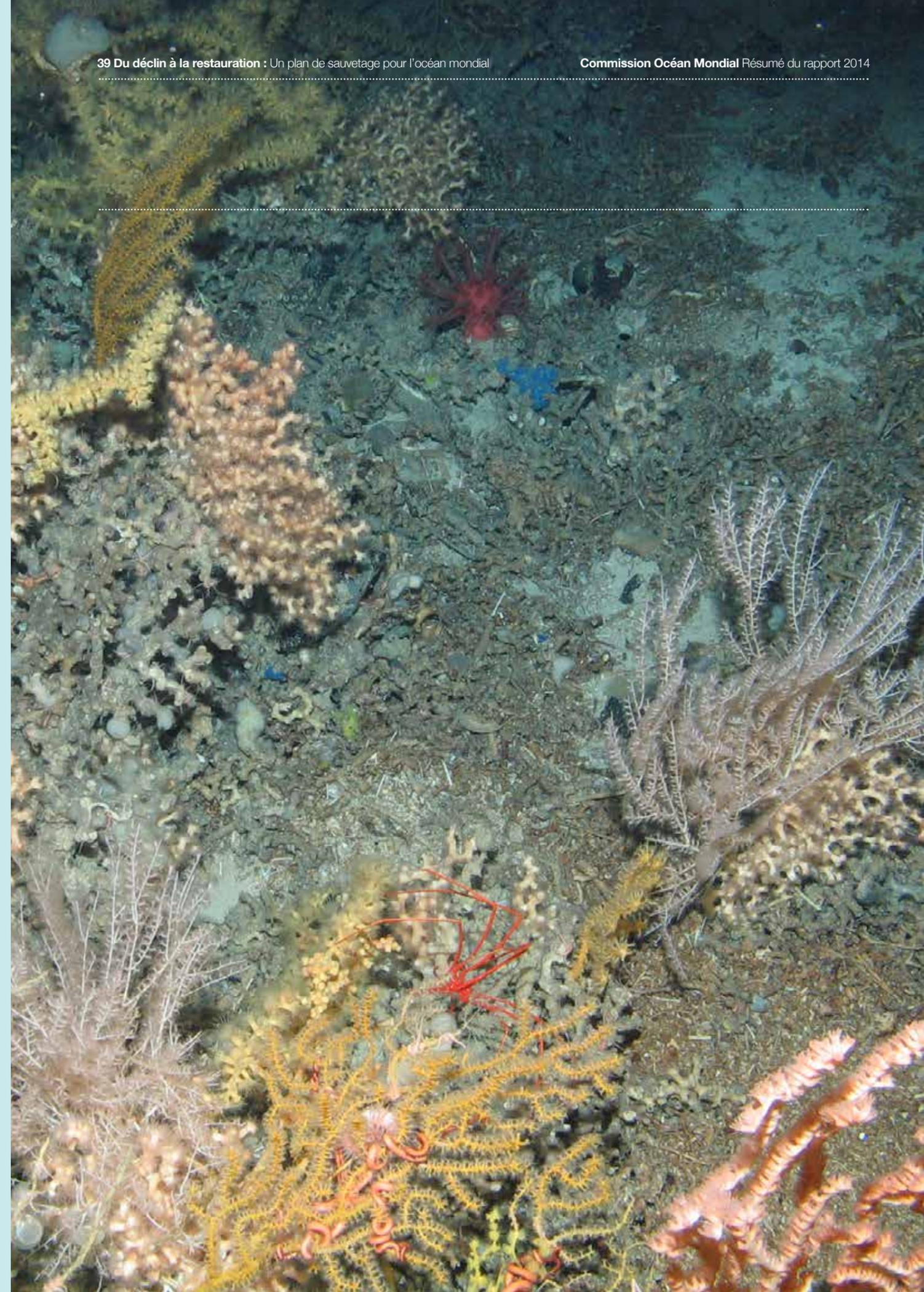
La Commission reconnaît que la poursuite de découvertes scientifiques est nécessaire pour évaluer les effets cumulatifs des activités humaines sur la haute mer, et ce, afin de pouvoir prendre des décisions éclairées pour inverser le processus de dégradation de l'océan mondial. Ceci étant posé, le principe de précaution nous dicte que l'absence de données scientifiques ne peut être une cause d'inaction de la part de la communauté internationale si nous souhaitons assurer le bon état de l'océan mondial. Le travail de la Commission a coïncidé avec l'apparition de nouvelles données et analyses scientifiques et économiques relatives à l'interaction entre les stocks de poissons hauturiers et les stocks de poissons des ZEE. Sur la base de ces nouvelles informations, la fermeture de la haute mer à la pêche devrait non seulement être bénéfique pour les stocks de poissons, mais aussi être rentable sur le plan économique, améliorer l'équité mondiale et renforcer la résilience au changement climatique.

Nous sommes convaincus que nos propositions, si elles sont mises en œuvre, inverseront le cycle de dégradation. Mais il existe de nombreux précédents de bonnes propositions qui n'ont jamais été appliquées. S'il en est le cas ici, et si cela se traduit par le déclin continu de la haute mer, l'océan tout entier, de même que les personnes et les systèmes de toute la planète, en seront affectés en raison des capacités régénératives spécifiques de la haute mer.

Nous tenons à nous assurer que, dans le cas où l'état de l'océan mondial ne s'améliorerait pas, des conséquences en résulteraient afin de sauver cette ressource naturelle vitale. Le Conseil de responsabilité de l'océan mondial devrait assurer un suivi indépendant des progrès. S'il constate un déclin persistant après une période de, disons, cinq ans ou une période courte similaire, alors la communauté mondiale des États devrait considérer de faire de la haute mer – à l'exception des zones où l'action d'ORGP s'avère efficace – une zone de régénération où la pêche industrielle serait interdite. Une telle mesure devrait prendre en compte les fonctions des ORGP au sein des ZEE et devrait inclure des dispositions permettant de lever l'interdiction dans le cas où des propositions efficaces de gestion des ressources sont mises en place pour la préservation et la gestion des ressources vivantes dans les zones concernées. L'objectif de ce mécanisme déclencheur et du concept de zone de régénération correspondant est de rendre durables les stocks de poissons pour les générations actuelles et futures, et de reconstituer la vie de l'océan équitablement afin d'assurer le bon état de ce patrimoine mondial pour la santé de la planète, de ses habitants et de sa biodiversité.



Le mont sous-marin Anton Dohrn est principalement composé de coraux, notamment de grandes espèces de gorgones, de petits coraux bambous, les coraux mous *Anthomastus* sp. et les coraux noirs *Leiopathes* sp. © JNCC/2009



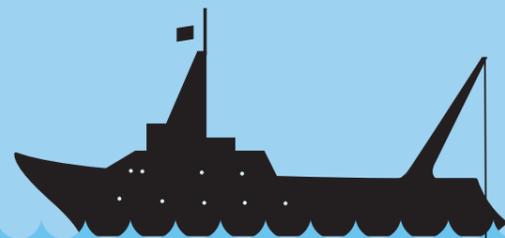
8 Proposition 8

Créer une zone de régénération en haute mer

Pourquoi est-ce important ?

Une zone de régénération en haute mer permettrait de reconstituer et de protéger les formes de vie et la santé de l'océan dans l'intérêt de la pêche côtière.

La protection de la haute mer aurait un grand impact positif pour l'environnement, les coûts seraient faibles et les bénéfices économiques grands.



Volume des captures

tonnes, millions

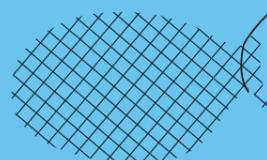


Navires

nombre, milliers



■ Pêcheries de ZEE
■ Pêcheries de haute mer



La protection de la haute mer ne toucherait qu'une petite partie du secteur de la pêche mondiale



des espèces de poissons sont pêchées exclusivement en haute mer



sont pêchées exclusivement dans les ZEE



sont pêchées à la fois dans les ZEE et en haute mer

Les ZEE sont les eaux situées à moins de 200 milles nautiques de la côte. Les poissons pêchés dans les ZEE sont une combinaison de stocks dits « chevauchants » (c.-à-d. qui passent leur temps soit dans les eaux des ZEE, soit en haute mer) et de stocks pêchés exclusivement dans les ZEE.

SOURCES :
Pour les navires, www.fao.org/fishery/topic/1616/en (en anglais) et FAO (2010), « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture », <http://www.fao.org/docrep/013/11820fr/11820fr00.htm>.
Pour les données sur les captures : Sea Around Us Project (2014), [http://www.seaaroundus.org/trophiclevel/percenteezhs.aspx?Eez=000&fao=0&typeout=0&country=eaz%20\(global%20catch\)](http://www.seaaroundus.org/trophiclevel/percenteezhs.aspx?Eez=000&fao=0&typeout=0&country=eaz%20(global%20catch)).



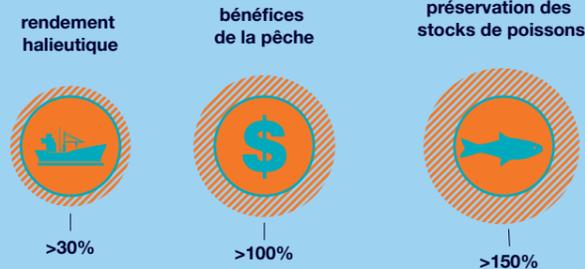
Qui pêche en haute mer ?

Les cinq principaux pays se partagent 50 % du chiffre d'affaires mondial total



Si la haute mer était protégée, que se passerait-il ?

La fermeture totale de la haute mer à la pêche présenterait simultanément de grands avantages en termes de...



SOURCE : « CLOSE THE HIGH SEAS TO FISHING? », WHITE ET COSTELLO (2014)

23 millions de tonnes

Les gains en termes de captures mondiales si on protège la haute mer

Que faut-il faire ?

Si, dans les cinq prochaines années, les mesures prises par les ORGP ne suffisent pas à mettre en œuvre les propositions ici contenues, alors la communauté mondiale des États devrait envisager de désigner la haute mer comme zone de régénération interdite à la pêche industrielle.

Les commissaires de la Commission Océan Mondial



José María Figueres (Coprésident)
Président du Costa Rica entre 1994 et 1998 ; actuellement président de The Carbon War Room



Trevor Manuel (Coprésident)
Ministre de la présidence d'Afrique du Sud responsable de la planification ; ancien ministre des Finances



Luiz Fernando Furlan
Ancien ministre du Développement, Industrie et du Commerce extérieur du Brésil ; membre du conseil d'administration de BRF Foods



Vladimir Golitsyn
Juge au Tribunal international du droit de la mer



Paul Martin
Ancien premier ministre et ministre des Finances du Canada ; président inaugural du G20 des ministres des Finances



Cristina Narbona
Ancienne ministre de l'Environnement d'Espagne et actuellement membre du Conseil de sécurité nucléaire d'Espagne



David Miliband (Coprésident)
Président et directeur exécutif de l'International Rescue Committee ; ancien ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni



Carol Browner
Ancien chef de l'Agence de protection environnementale américaine (EPA)



Victor Chu
Président du First Eastern Investment Group ; coprésident de l'International Business Council du Forum Economique Mondial



Obiageli 'Oby' Ezekwesili
Ancienne ministre de l'Éducation du Nigeria et cofondatrice de l'organisation pour la lutte contre la corruption Transparency International



Robert Hill
Ancien ministre de l'Environnement et de la Défense d'Australie ; à présent chancelier de l'Université d'Adélaïde



Sri Mulyani Indrawati
Directrice générale et directrice des Opérations de la Banque mondiale ; ancienne ministre des Finances d'Indonésie



Yoriko Kawaguchi
Ancienne ministre des Affaires étrangères et de l'Environnement du Japon ; professeur invité du Meiji Institute for Global Affairs



Pascal Lamy
Ancien directeur général de l'Organisation mondiale du commerce



John Podesta*
Président du Center for American Progress ; ancien chef de cabinet de la Maison Blanche
*Commissaire en 2013



Ratan Tata
Fondateur de Tata Group, consortium d'entreprises en Inde, et philanthrope renommé



Foua Toloa
Membre du Conseil du gouvernement de Tokelao et de l'Énergie ; ancien chef de gouvernement



Andrés Velasco
Ancien ministre des Finances du Chili et professeur de pratique professionnelle en développement international à l'Université de Columbia

Le secrétariat



Simon Reddy
Secrétaire exécutif



Rémi Parmentier
Secrétaire exécutif adjoint



Clare Brennan
Directrice des opérations



Kristian Teleki
Directeur de l'engagement global des parties prenantes



Sarah Gardner
Assistante administrative



Justin Woolford
Directeur de la communication 2014



Inés de Águeda
Chargée de communication



Philip Burgess
Directeur de la politique et de la recherche



Jennie Dean
Principale adjointe en charge de la politique



Richard Black
Directeur de la communication 2013

Documents clés de la Commission Océan Mondial (disponibles en anglais)

Articles thématiques de la Commission Océan Mondial (2013)ⁱ

Un objectif de développement durable pour l'océan mondial
Changement climatique, acidification et géo-ingénierie
Éliminer la pollution en haute mer
Bioprospection et ressources génétiques marines en haute mer
Renforcement de la réglementation de l'exploitation minière des fonds marins
Élimination des subventions à la pêche nuisibles pour la haute mer
Aires marines protégées : protéger la biodiversité en haute mer
Pêche illégale, non déclarée et non réglementée
Renforcer la responsabilité et la performance de la gouvernance internationale des pêches
Moderniser la gouvernance de la haute mer

Addenda aux articles thématiques (2014)

Mémoire faisant suite à la réunion du Groupe de travail ouvert sur le SDG
Éléments relatifs à la haute mer dans le cadre d'un éventuel SDG pour l'océanⁱⁱ
Supplément sur le changement climatique, l'acidification et la géo-ingénierie
Changement climatique, résilience écosystémique et aires marines protégées
Supplément sur la pollution : relation entre les activités offshore sur le plateau continental et la pollution en haute mer
Vers une réglementation internationale des activités pétrolières et gazières offshore : instructions pratiques à prendre en considération par la Commission Océan Mondial – Document préparé par l'IDDRI pour la Commission Océan Mondial
Instruments de marché pour aborder le problème des débris marins
Point sur les différentes options d'élimination des dispositifs de concentration de poissons – DCP
Exemples de biobanques internationales dans d'autres secteurs qui pourraient être appliqués aux ressources génétiques marines
Supplément sur l'exploitation minière
Résultats de l'atelier de la Commission Océan Mondial sur les subventions
Les zones de haute mer non couvertes par des ORGP devraient-elles devenir des zones fermées ?

État des connaissances relatives aux possibles aires marines protégées de haute mer – Aires marines d'importance écologique et biologique ou EBSA en anglais
Options pour envisager la pêche IUU comme un problème de sécurité
Aspects opérationnels du suivi des navires et des transpondeurs
Supprimer le marché et la demande des produits de la pêche IUU
État d'avancement de la ratification de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port, AMREP, et implications de sa mise en œuvre en termes de ressources
Responsabilité et performance des ORGP, conférence d'examen de l'ANUSP, sanctions
Aller des organisations régionales de gestion de la pêche vers des organisations régionales de gestion de l'océan ?
Juridiction de la Convention sur la diversité biologique, CDB, en haute mer
Conseil de stabilité de l'océan mondial : mandat, membres et structure potentiels
Nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire général pour l'océan et amélioration de la coordination au sein du système ONU en ce qui concerne les océans
Esquisse d'une nouvelle structure de gouvernance dans le cadre de la CNUMD

Autres documents de la Commission Océan Mondial

Lodge, M. (2010). Pourquoi certaines commissions réussissent et d'autres échouent – revue et enseignements.
Lodge, M. et Sack, K. (2012). Introduction à la gouvernance de l'océan mondial : nos choix d'aujourd'hui seront déterminants sur plusieurs générations.
Global Ocean Commission (2012). Établir la voie à suivre pour la haute mer au 21^e siècle.
Rogers, A.D., Sumaila, U.R., Hussain, S.S. & Baulcomb, C. (2014). La haute mer et nous : comprendre la valeur des écosystèmes de haute mer. (Rapport commandé par la Commission Océan Mondial)

D'autres rapports et articles pertinents par rapport au travail de la Commission Océan Mondial ont été répertoriés dans une « salle de lecture » virtuelle à l'adresse : www.missionocean.me/learn/readingroom. Celle-ci est une liste non exhaustive.

i. Disponibles à l'adresse suivante : <http://www.globaloceancommission.org/fr/travail-politique/>

ii. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.globaloceancommission.org/wp-content/uploads/SDG-Global-Ocean-targets-and-indicators-Global-Ocean-Commission-High-Seas.pdf>

Remerciements

De très nombreuses personnes ont contribué à la préparation de ce rapport ainsi qu’au développement des idées et des initiatives qui y sont contenues. Il serait impossible de les nommer toutes ici, et en particulier les nombreuses d’entre elles qui ont participé aux événements de sensibilisation qui se sont tenus parallèlement à chacune des réunions plénières de la Commission. La Commission leur est grandement redevable pour leurs idées et leurs suggestions.

Nous citerons parmi les personnes ayant contribué à l’élaboration des idées contenues dans ce rapport ou ayant participé en tant que consultants ou experts auprès de la Commission : Hanief Ebrahim (South African Planning Commission), Chuck Fox (Oceans 5), Kristina Gjerde (IUCN), Dr Salman Hussain (TEEB), Michael Lodge (AIFM), Dr Joshua Reichert, Karen Sack, Becky Marshall (The Pew Charitable Trusts), Pr Alex Rogers, conseiller scientifique indépendant de la Commission Océan Mondial (Somerville College & IPSO), Dr Enric Sala (National Geographic), Pr Rashid Sumaila (UBC Fisheries Centre), Sophie Hulme (Communications Inc). Tous ont généreusement offert leur temps et leur expertise, et la Commission leur est particulièrement reconnaissante pour leurs commentaires, leurs suggestions pratiques et leur sagesse générale. Il va sans dire qu’ils ne peuvent être en aucun cas tenus responsables ni de la forme ni du contenu du rapport final.

D’autres personnes ont également contribué au travail de la Commission ou ont apporté leurs avis d’experts sur les options politiques spécifiques pour la Commission. Parmi elles : Jenni Abrahams, Zarina Adhikari, Jeff Ardron (IASS), Debra Austin (Communications Inc), Jason Babbie (Fondation Bloomberg), Anne-Marie Baker (The Pew Charitable Trusts), Chris Bamber (Somerville College), Jessica Battle (WWF), Dr Corinne Baulcomb (SRUC), Stuart Beck (ambassadeur des Palaos), Christopher Beer, Eric Blisky (Oceana), Alexandra Bogdanova, Elaine Boorman (Somerville College), Adam Bowie (Prospect Magazine), Gigi Brisson (Ocean Elders), Jessica Brown (The Economist), Puri Canals (MedPAN), Fergus Chadwick, Ruth Chaloner, C.W. Cheung (WWF), Dr William Cheung (UBC Fisheries Centre), Aimée Christensen, Dr Malcolm Clark (NIWA), Sophie le Clue (ADM Capital Foundation), Ann Colley (Moore Charitable Foundation), Michael Conathan (Center for American Progress), Olivia Conroy, Pr Chris Costello (UCSB), Andy Cornish (WWF), Alice Cross, Duncan Currie (Globelaw), Fiona Curtin (Communications Inc), Maria Damanaki (Commission européenne), Ami Desai (Clinton Foundation), Jacqui Dixon (Pacific Andes), Daniela Diz (WWF), Amir Dossal (Global Partnerships Forum – ONU), Elisabeth Druel (IDDRI), Dr Sylvia Earle (Mission Blue), Gavin Edwards (WWF), Lowri Evans (Commission européenne), Dr Martin Engelmann (PlasticsEurope), James Fahn (Earth Journalism Network), Paula Faiva, Zoe Fannon, S.E. Bernard Fautrier (Fondation Prince Albert II de Monaco), Chloe Ferguson, Matt Fidler (Communications Inc), Pr David Freestone (Sargasso Sea Alliance), Sascha Gabizon (WECF), Serge Garcia, Nicky Gaskell (Audience Communications), Matthew Gianni (Deep Sea Conservation Coalition), Pr Jan Glazewski (Université du Cap), Alistair Graham (WWF), Aimée Gonzalez (WWF), Charles Goddard (The Economist), Dr Becky Goldberg (The Pew Charitable Trusts), Gina Guillen (Mission permanente du Costa Rica à l’ONU), Ed Gyde (Audience Communications), Casey Hansen (The Pew Charitable Trusts), Anna Haddelsey, Dr Stephen Hall (WorldFish Center), Bill Hare (Potsdam Institute), Dr James Hein (US Geological Survey), Dr

Grahaeme Henderson (Shell Trading & Shipping Company), Chii Hiu, Wael Hmaidan (Réseau Action Climat), Paul Holthus (World Ocean Council), Rupert Howes (Marine Stewardship Council), Jacob James (Waitt Foundation), Dr Jenna Jambeck (Université de Géorgie), Dr Jorge Jimenez (MarViva), Tony Juniper (ISU), Pr David Keith (Université de Harvard), Alex Kirby (Climate News Network), Markus Knigge (OCEAN2012), Dr Heather Koldewey (Zoological Society of London), Ophelia Kung, Pr Dan Laffoley (IUCN), Emily Landis, Mandy Lao, Christine Loh (Hong Kong), Laura Lau (The Swire Charitable Trusts), George Leonard (Ocean Conservancy), Tris Lewis (Oak Foundation), Tony Long (The Pew Charitable Trusts), Pr Jane Lubchenco (Université d’État de l’Oregon), Bronwen Maddox (Prospect Magazine), Hans Jürgen Matern (Metro Group), Ghislaine Maxwell (TerraMar), Hilary McMahon (The Carbon War Room), Serena McLaren, Dr Frank Meere, Oliver Money (IRC), Dr Pedro Monteiro (CSIR), Helen Morton, Clarisse Morgan (OMC), Justin Mundy (ISU), John Norris (Center for American Progress), Robin Nyland, Andreas Papaconstantinou (Commission européenne), Andrew Parker (Somerville College), Corli Pretorius (PNUE), Teresa Ribera (IDDRI), Kelly Rigg (The Varda Group), Julia Roberson (Ocean Conservancy), Pr Callum Roberts (Université de York), Julien Rochette (IDDRI), Chris Rose, Jo Royle (Common Seas), Steve Russell (American Chemistry Council), Daniel Sack, Pr Yvonne Sadovy (Université de Hong Kong), Courtney Sakai (Oceana), Dr David Santillo (Greenpeace), Ralph Schneider (PlasticsEurope), Jennifer Scrine, Eryn M. Sepp, William Shubert (Earth Journalism Network), Alan Sielen (Scripps Institution of Oceanography), Melanie Siggs (ISU), Tim Smith (Maersk Line), Lisa Speer (NRDC), Nick Steel (Communications Inc), Achim Steiner (PNUE), Alex Stevenson (Prospect Magazine), Roger Strevens (Wallenius Wilhelmsen Logistics), Pavan Sukhdev (GIST Advisory), Lorna Sutton, Alice Tipping (ICTSD), Jean-Pierre Thébault (ambassadeur de France), Pr Dire Tladi (Université de Pretoria), Steve Trent (Environmental Justice Foundation), Sue Toomey (The Economist), Pr Laurence Tubiana (IDDRI), Eduardo Ulibarri (ambassadeur du Costa Rica), Farooq Ullah (Stakeholder Forum), Rogier van der Weerd (Adessium Foundation), Floris van Hest (Adessium Foundation), Guillermo Valles (ambassadeur, CNUCED), Dr Philomène Verlaan (International Marine Minerals Society), Mirella von Lindenfels (Communications Inc), Bianca Wachtel (The Carbon War Room), Dr Helen Wallace (GeneWatch), Dr Wendy Watson-Wright (COI-UNESCO), Saul Weisleder (ambassadeur du Costa Rica), John Weller, Dr Crow White (Cal Poly), Lorna White (Somerville College), Annie Whitton, Pr Gray Williams (Swire Marine Institute), Lucy Witt, Nathalie Wood, Doug Woodring (Ocean Recovery Alliance), Joan Yang (The Pew Charitable Trusts), Yan-yan Yip (Civic Exchange).

Nous sommes particulièrement reconnaissants envers McKinsey & Company pour nous avoir fourni des données et nous avoir apporté un soutien analytique.

La Commission Océan Mondial souhaite remercier et exprimer sa gratitude à Brand Union pour leur soutien stratégique et créatif dans le cadre de notre sondage.



Enfin, nous remercions vivement Dr Alice Prochaska, directrice du Somerville College de l’Université d’Oxford, qui a permis à la Commission d’être hébergée au sein du Somerville College.

Acronymes

AIFM
AMP
AMREP

ANUSP
BBNJ

CNUDM
CO₂
DCP
EIE
FAO
IPSO
IUU fishing
OMC
OMD
OMI
ORGO
ORGP
PNUE
ROD
SDG
SIA
SMDD
ZEE

Autorité internationale des fonds marins

Aire marine protégée

Accord sur les mesures du ressort de l’État du port pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

Accord des Nations unies sur les stocks de poissons

Groupe de travail ad hoc, ouvert et informel qui étudie les questions liées à la conservation et à l’utilisation durable de la diversité biologique marine au-delà des juridictions nationales

Convention des Nations unies sur le droit de la mer

Dioxyde de carbone

Dispositif de concentration de poissons

Évaluation d’impact sur l’environnement

Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture

Programme international sur l’état de l’océan

Pêche illégale, non déclarée et non réglementée

Organisation mondiale du commerce

Objectif du Millénaire pour le développement

Organisation maritime internationale

Organisation régionale de gestion de l’océan

Organisation régionale de gestion de la pêche

Programme des Nations unies pour l’environnement

Rendement optimal durable

Objectif de développement durable

Système d’identification automatique

Sommet mondial pour le développement durable

Zone économique exclusive

Partenaires de la Commission Océan Mondial



La mission environnementale de **Pew Charitable Trusts** est de renforcer les politiques et pratiques pour protéger de façon significative et mesurable les écosystèmes terrestres et marins de la planète. Ainsi, Pew promeut la connaissance scientifique des causes et conséquences des problèmes environnementaux, conçoit des politiques innovatrices pour les résoudre et rallie le soutien public nécessaire à leur mise en œuvre. Dans le domaine maritime, il réalise actuellement des projets d'établissement de grandes réserves marines hautement protégées, la création de sanctuaires pour requins et la réduction de la demande de nageoires de requins, la promotion de la pêche durable dans les eaux américaines et européennes et de normes internationales basées sur des données scientifiques pour ce qui est de la réglementation de certaines des ressources les plus importantes de thonidés, l'interdiction en haute mer du chalutage de fond destructeur des écosystèmes marins, et des mesures pour en finir avec la pêche illégale.



Adessium Foundation a l'ambition d'un monde dans lequel les personnes vivent en harmonie les unes avec les autres et avec leur environnement. Adessium s'efforce de contribuer à une société juste qui se caractérise par l'intégrité, la justice, et l'équilibre entre les personnes et la nature. Le nom Adessium provient de l'expression latine *ad esse*, littéralement « vers l'étant ». Ceci fait référence à l'entraide, au soutien et à la participation pour susciter un changement positif.



Le **Swire Group Charitable Trust**, basé à Hong Kong, est la branche philanthrope du groupe Swire créée en 1983 ; elle est financée par les entreprises du groupe Swire. Sa vision est celle d'un monde ayant pour piliers la diversité, l'égalité d'opportunités et la croissance durable. C'est pour cette raison qu'elle finance, à Hong Kong et en Chine continentale, des organisations à but non lucratif sur les thématiques de l'environnement, de l'éducation, ainsi que des arts et de la culture.



Somerville College est l'une des institutions qui composent l'Université d'Oxford. Fondée en 1879 comme l'une des premières écoles universitaires de femmes, son nom a été choisi en l'honneur de Mary Somerville (1780-1872), la scientifique la plus célèbre de son temps. Somerville est une école mixte depuis 1994. Ses étudiants en premier cycle et cycles supérieurs ainsi que ses membres étudient un large éventail de matières, allant des arts aux sciences, en passant par la médecine, l'ingénierie ou les sciences humaines. Les ex-premières ministres Margaret Thatcher et Indira Gandhi ont toutes les deux été étudiantes de l'école, de même que Dorothy Hodgkin, la seule femme scientifique britannique lauréate d'un Prix Nobel.



Oceans 5 regroupe plusieurs philanthropes engagés dans la conservation de l'océan. Le groupe dans son ensemble concentre ses investissements en vue de soutenir des projets et des campagnes pour la protection de la biodiversité et la réduction de la surpêche. Il apporte son soutien à des projets aux objectifs très précis capables à court terme de produire des résultats clairs et mesurables.

Global Ocean Commission
Somerville College
Woodstock Road
Oxford
OX2 6HD
UK



T: +44 (0) 1865 280747
E: contact@globaloceancommission.org

www.globaloceancommission.org



Commission
Océan Mondial